



COMMUNICATION STATISTIQUE

SÉRIE LAUSANNE N° 7

POPULATION
AGRICULTURE
TRANSPORTS
SANTÉ - SOCIAL
RECETTES FISCALES
FORMATION
ENVIRONNEMENT
INDUSTRIE-SERVICES
RÉNUMÉRATION
ÉCONOMIE NATIONALE
CONSTRUCTION
TOURISME
COMMUNICATIONS
ASSURANCES
DROIT ET JUSTICE
CULTURE - MÉDIAS

www.scris-lausanne.vd.ch

LES REVENUS DES LAUSANNOIS EN 2006

ANALYSE DES DONNÉES FISCALES,
PERSONNES PHYSIQUES



COMMUNICATION STATISTIQUE

SÉRIE LAUSANNE N°7

www.scris-lausanne.vd.ch

Responsable de la publication :
Jean Campiche, chef de service

Etude réalisée par :
Jean-François Both, statisticien

Mise en page et composition :
Sandrine Mezenen

Juin 2010

© Statistique Vaud (SCRIS)
Rue de la Paix 6 - CP - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 29 99 - Fax 021 316 29 50
www.scris-lausanne.vd.ch info.stat@vd.ch

Prix: 21.--

Reproduction autorisée avec mention de la source

LES REVENUS DES LAUSANNOIS EN 2006



Statistique Vaud
SERVICE CANTONAL DE RECHERCHE ET
D'INFORMATION STATISTIQUES (SCRIS)

L a u s a n n e

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Univers de référence et définitions	4
En bref	7
Le revenu : composition, distribution et dispersion	9
Composition du revenu	9
Distribution du revenu	11
Répartition du revenu	12
Dimensions sociales de l'inégalité	17
Classes d'âges	17
Statuts d'activité	19
Taille et type des ménages	22
Types de ménages	25
Personnes seules	25
Couples mariés	28
Familles monoparentales	31
Entre disparité et diversité territoriale	35
Annexes	39

INTRODUCTION

La présente publication propose une analyse essentiellement descriptive de la distribution et de la composition des revenus des contribuables (personnes physiques) domiciliés à Lausanne. Les données portent sur l'année 2006.

En Suisse, l'analyse des revenus et de la fortune des personnes n'est pas aisée. La statistique officielle reste discrète en ce domaine. En l'absence d'une statistique harmonisée des revenus et de la fortune permettant de mesurer et de comparer la situation financière des ménages, les seuls renseignements disponibles au niveau régional, susceptibles de donner un éclairage sur les revenus, proviennent des données issues de la taxation fiscale.

Ce n'est pas la première fois que le SCRIS aborde cette problématique. Une étude similaire portant sur Les revenus des Vaudois a été publiée l'année passée. A l'échelle de la ville de Lausanne, la première étude du genre portant sur les Revenus, la fortune et les impôts à Lausanne a été publiée en 1990 ; elle a été suivie d'une étude publiée en 1996 portant sur les disparités de revenu à Lausanne.

Depuis le passage au système de taxation postnumerando en 2003, l'Administration fiscale vaudoise a mis sur pied un système de taxation assistée par ordinateur qui repose, entre autres, sur la saisie complète des données de la déclaration d'impôts et de ses annexes. Dès lors, pour la première fois, les analyses conduites par le SCRIS portent sur des données exhaustives qui permettent une description de la situation des contribuables (personnes physiques) la plus complète possible à la lumière des données disponibles.

L'éclairage apporté ici demeure partiel. En effet, les étrangers imposés à la source et d'après la dépense ne sont pas pris en compte. De plus, tous les revenus ne sont pas pris en considération, soit parce qu'ils ne sont pas imposés (par exemple les aides sociales),

soit parce qu'ils ne sont pas tous déclarés (fraude fiscale). L'exploitation combinée d'autres registres (revenu d'insertion, prestations complémentaires AVS/AI) pourrait à terme améliorer la statistique des revenus et fournir des informations plus précises sur le niveau de vie des ménages.

En première partie, nous présentons la composition du revenu des Lausannois et la distribution du revenu entre les contribuables. Afin de mettre en perspective les disparités de revenu, nous montrons comment les écarts varient entre les différentes sources de revenus ainsi qu'en fonction du revenu de référence. Nous nous intéressons ensuite aux principales dimensions sociales qui peuvent être mises en évidence grâce aux données de la déclaration d'impôts et qui expliquent une partie des disparités de revenu : l'âge, le statut d'activité ainsi que la taille et le type de ménage. Dans la troisième partie, nous proposons une description plus détaillée des caractéristiques socio-démographiques des différents types de ménages (personnes seules, couples mariés et familles monoparentales) et de leur revenu. Finalement, nous abordons brièvement la disparité des revenus sous l'angle spatial afin de mettre en perspective le revenu des contribuables de la ville par rapport à celui des contribuables de la couronne et de l'ensemble de l'agglomération, qui constitue désormais le cadre de vie de la majorité des contribuables, au-delà des limites administratives des communes qui la composent.

Dans un avenir proche, nous disposerons d'informations relatives aux migrations résidentielles des contribuables et à leur localisation sur le territoire de la ville. Nous pourrions ainsi connaître le nombre de contribuables qui s'installent à Lausanne ou en partent et analyser l'effet de ces mouvements sur la capacité contributive des Lausannois. Nous pourrions aussi présenter la répartition géographique des revenus des contribuables lausannois et disposer à nouveau d'informations par quartier comme ce fût le cas avant 2003.

UNIVERS DE RÉFÉRENCE ET DÉFINITIONS

POPULATION ÉTUDIÉE

Les données analysées dans cette publication portent sur les contribuables, personnes physiques, domiciliés à Lausanne et assujettis à l'impôt ordinaire sur le revenu en 2006. Tous les contribuables sont soumis à ce système d'imposition, à l'exception de deux catégories particulières de contribuables :

- Les travailleurs étrangers qui ne sont pas titulaires d'un permis d'établissement sont assujettis à un impôt à la source (13 652 contribuables).
- Les ressortissants étrangers qui n'exercent pas d'activité lucrative en Suisse et qui ont choisi une imposition forfaitaire sont imposés d'après la dépense (182 contribuables).

Toutefois, certains contribuables, soumis à l'impôt ordinaire, ont dû être écartés du champ d'observation de l'étude :

- Afin de disposer de revenus comparables, les 2 681 contribuables qui n'ont pas été imposés pour l'année entière ne sont pas pris en compte. Il s'agit, généralement, de contribuables qui ont quitté le pays ou qui sont arrivés de l'étranger durant l'année ainsi que de contribuables décédés ou nouvellement taxés suite à un décès.
- De même, afin d'éviter en partie les doubles comptages, nous avons restreint l'analyse aux contribuables âgés de 21 ans et plus (3 115 contribuables ont moins de 21 ans). En effet, les jeunes majeurs (donc des contribuables) en formation sont encore considérés, s'ils vivent encore chez leurs parents, comme des enfants à charge en regard du droit fiscal.
- Enfin, seuls les contribuables qui disposent d'un revenu positif ont été retenus. Les 3 295 contribuables qui ont déclaré un revenu nul ont été sortis du champ d'observation. Il peut s'agir d'étudiants, vivant ou non chez leurs parents et n'ayant aucun revenu ou au bénéfice de bourses, de personnes sans revenu, vivant avec un concubin et, moins fréquemment, de bénéficiaires du revenu d'insertion qui ne disposent d'aucune autre source de revenus. Les contribuables qui ont déclaré un revenu négatif suite à une perte d'exploitation (48 cas) n'ont pas non plus été pris en compte.

Compte tenu de ces restrictions, cette publication porte finalement sur les 60 504 contribuables lausannois âgés de 21 ans et plus imposés toute l'année (2006) et disposant d'un revenu positif.

REVENU FISCAL

Tous les revenus déclarés soumis à l'impôt sur le revenu sont considérés ici, qu'ils soient uniques ou périodiques, acquis en Suisse ou à l'étranger.

Les prestations en nature dont peut bénéficier un contribuable, notamment un logement gratuit ou les produits et marchandises prélevés dans son exploitation et destinés à sa consommation personnelle, sont estimées à leur valeur marchande.

Pour les salariés, le salaire pris en compte est le salaire net du certificat de salaire, c'est-à-dire le salaire après déduction des primes et cotisations sociales obligatoires (AVS/AI/APG, assurance chômage, prévoyance professionnelle obligatoire, assurance accident). Pour les indépendants, le revenu pris en compte est le résultat net (bénéfice ou perte) de l'exercice.

L'ensemble de ces revenus est appelé ici simplement revenu. Celui-ci ne tient cependant pas compte des revenus non imposables qui ne sont pas à déclarer au fisc comme revenus, notamment :

- Les prestations complémentaires AVS/AI et l'aide complémentaire à l'AVS et à l'AI versées par les cantons et les communes.
- La plupart des bourses d'études.
- Les allocations pour impotents.
- Les prestations de l'aide sociale (revenu d'insertion).
- Les subsides de l'assurance invalidité fédérale pour les mesures médicales et professionnelles de réadaptation.
- La solde du service militaire.
- Les gains réalisés aux jeux de hasard dans les maisons de jeu suisses.

Dès lors, il est important de garder à l'esprit, lors de la lecture de cette étude, que le revenu issu des données fiscales ne donne qu'une image incomplète des ressources dont disposent les contribuables.

Signalons encore que le détail de la composition du revenu de la plupart des contribuables qui ont été taxés d'office n'est malheureusement pas connu. Ces contribuables sont donc exclus du champ d'observation des analyses qui s'appuient sur la composition du revenu.

ANNÉE FISCALE ET DATE DE RÉFÉRENCE

L'étude porte sur les revenus perçus en 2006. Les données reflètent l'état d'avancement de la taxation à fin mai 2009. Les contribuables qui n'étaient pas encore taxés à cette date (1 % des contribuables) n'ont pas pu être pris en compte. Il s'agit donc de données provisoires qui sous-estiment vraisemblablement les revenus perçus in fine, surtout pour les plus hauts revenus.

Dans le système de taxation annuel postnumerando, c'est le lieu de domicile et la situation familiale au 31 décembre qui est déterminant pour l'ensemble de la période fiscale. Par exemple, la taxation s'effectue pour toute l'année dans la commune où le contribuable est domicilié en fin d'année, qu'il soit arrivé dans la commune au cours de l'année ou y réside depuis plus longtemps.

CONTRIBUABLE ET MÉNAGE

Un ménage fiscal n'est pas strictement comparable à un ménage privé, un ménage privé étant constitué d'une ou de plusieurs per-

sonnes vivant dans le même logement, indépendamment des liens du mariage et de ceux du sang.

En effet, selon la logique fiscale, toutes les personnes âgées de 18 ans et plus sont des **contribuables** et seuls les couples mariés forment ensemble un contribuable, avec ou sans enfants à charge. Ainsi, les personnes majeures (enfants, grands-parents...) vivant avec un couple marié, de même que celles vivant en cohabitation, sont considérées comme des contribuables distincts.

Cette distance entre la notion de contribuable et celle de ménage n'est pas sans conséquence sur les enseignements que l'on peut tirer de ces données en termes de précarité et de niveau de vie. Ainsi, le revenu des contribuables non mariés qui partagent leur logement avec un ou plusieurs contribuables ne reflète qu'imparfaitement leur niveau de vie. Une personne avec de très faibles revenus (étudiant, concubin...) peut très bien vivre avec une personne à haut revenu et bénéficier ainsi d'un niveau de vie plus élevé.

INDICATEURS D'INÉGALITÉ

Deux grands types d'indicateurs sont utilisés pour décrire le revenu des contribuables :

- **Indicateurs de disparités**

Les indicateurs de **disparités** comparent des moyennes (ou des médianes) relatives aux groupes considérés. La manière de mesurer les écarts entre les groupes n'est cependant pas tout à fait neutre, ne serait-ce qu'en raison des images que les chiffres évoquent.

La **moyenne** est la somme des revenus des contribuables divisée par leur effectif et la **médiane** est la valeur de revenu telle que la moitié des contribuables sont en dessous et l'autre moitié au-dessus.

Nous privilégions ici la médiane qui est moins sensible aux valeurs extrêmes de revenu et dont la valeur semble plus concrète que celle de la moyenne.

- **Indicateurs de dispersion ou de concentration**

Des indicateurs de dispersion ou de concentration sont établis à partir du classement des contribuables, par ordre croissant de revenu, en groupes de taille égale appelés quantiles.

Certains quantiles ont des noms spéciaux : par exemple, lorsque les contribuables sont répartis en dix groupes, on appelle ces groupes les **déciles** (4 groupes : les quartiles ; 5 groupes : les quintiles...). Afin de distinguer le revenu d'un décile de la limite de revenu séparant deux déciles, les **déciles** sont notés ici en utilisant la **lettre D** et les **limites** séparant des groupes de revenu en utilisant la **lettre P**.

La comparaison de revenus situés à des places déterminées de la distribution, par exemple aux limites de déciles (P), fournit des indicateurs de dispersion ; l'observation des parts de revenus

perçus par des fractions de contribuables caractérise la concentration des revenus.

Nous utilisons ici comme indicateur de **dispersion**, le **rapport interdécile**, c'est-à-dire le rapport entre la limite inférieure du dixième décile (P90) et la limite supérieure du premier décile (P10). Cet indicateur présente l'avantage de résumer la distribution à l'aide d'un seul chiffre assez concret, mais ne tient cependant pas compte de l'ensemble de la distribution des revenus. Pour pallier à cet inconvénient, nous utilisons comme indicateur de **concentration**, un indicateur synthétique, qui tient compte de l'ensemble de la distribution des revenus, **l'indice de Gini**.

Cet indice mesure l'écart entre la distribution observée et une distribution théorique strictement égalitaire dans laquelle, par exemple, la moitié des contribuables dispose de la moitié des revenus. Cet indice varie entre 0 et 1 ; plus sa valeur se rapproche de 1, plus la distribution est concentrée.

Nous utilisons aussi un autre indicateur synthétique, **l'indice de Theil**, qui permet de mesurer la part de l'inégalité totale qui provient des différences de revenus moyens entre des groupes et celle qui résulte de l'inégalité à l'intérieur de ces groupes.

Disparités, dispersion, concentration, la panoplie des mesures d'inégalités est fournie. Ces indicateurs, plus complémentaires qu'opposés, sont utilisés conjointement dans cette étude.

SOURCES DES DONNÉES

Les données analysées dans cette publication sont produites à partir des données administratives réunies par l'Administration cantonale des impôts. Les données portant sur 2006 sont issues de la nouvelle base de données fiscale qui contient l'ensemble des champs de la déclaration d'impôt et permet un traitement statistique détaillé. Les données antérieures à l'introduction du système de taxation assistée par ordinateur en 2003 ne contiennent que quelques rubriques de la déclaration d'impôt.

EN BREF

GÉNÉRALITÉS :

- En 2006, le revenu moyen des contribuables Lausannois est de 71 300 francs et le revenu médian de 55 700 francs. La moitié des contribuables, les moins riches (moins de 55 700 francs de revenu annuel), se partagent moins du quart (22,3%) du revenu total, alors que les 10% les plus aisés en concentrent près du tiers (31,4%).
- Le revenu au-dessus duquel se trouvent les 10% des contribuables les plus aisés (130 100 francs) est 7,3 fois plus élevé que celui en dessous duquel se trouvent les 10% les moins aisés (17 700 francs).
- Avec 68,5% du revenu total, les revenus d'activité sont la principale source de revenu des contribuables lausannois. Les revenus de transferts, essentiellement des rentes, constituent la deuxième source de revenus (22,5%) et les revenus de la propriété représentent 9,0% de l'ensemble des revenus.
- L'importance des différentes sources de revenus se modifie avec le niveau de revenu. Au fur et à mesure que les revenus s'élèvent, les salaires cèdent progressivement la place aux bénéfices des indépendants et aux revenus de la propriété.
- Les revenus de la propriété et d'exploitation sont plus dispersés que pour les revenus salariaux et de transferts.
- Entre 1996 et 2006, l'ensemble des revenus des Lausannois a augmenté de 8,8%. En tenant compte de l'inflation et de l'évolution démographique, le revenu par contribuable n'a progressé que de 3,5%.
- La croissance du revenu n'a pas profité à l'ensemble des contribuables. Le revenu moyen de la moitié la moins riche des contribuables a baissé de 6%, alors qu'il a augmenté de 6% pour l'autre moitié.
- Le niveau de revenu est fortement lié à l'âge, traduisant ainsi l'évolution des carrières professionnelles et le passage à la retraite. Le revenu médian passe de 38 300 francs pour les contribuables de moins de 30 ans à 71 500 francs pour les quadragénaires et baisse de manière significative après 60 ans (48 300 francs).
- Les revenus de la propriété constituent plus d'un cinquième (21%) du revenu des contribuables âgés de 65 ans et plus.
- Le revenu médian des actifs est nettement plus élevé (65 100 francs pour les salariés et 54 400 francs pour les indépendants) que celui des rentiers (40 100 francs).

- Le revenu médian des couples mariés est plus de deux fois plus élevé que celui des personnes seules (90 900 francs contre 44 300 francs). Le revenu médian des familles monoparentales est lui aussi nettement supérieur (57 000 francs) à celui des personnes seules.

PERSONNES SEULES :

- Les personnes seules représentent 63% des contribuables lausannois. Leurs ressources sont constituées à 64% par les revenus d'activité. Les revenus de transferts sont la deuxième composante du revenu (27%) et les revenus de la propriété ferment la marche (9%).
- Parmi les personnes seules, les hommes ont un revenu médian de 48 700 francs, supérieur de 17% à celui des femmes (41 600 francs). Parmi les actifs, le revenu médian des hommes (55 200 francs) est supérieur de 9% à celui des femmes actives (50 500 francs).

COUPLES MARIÉS :

- Les couples mariés regroupent 31% des contribuables. Leur poids démographique au sein des contribuables augmente jusqu'à cinquante ans puis décline au-delà. Parmi les couples mariés, les couples avec enfants sont majoritaires entre 35 et 54 ans.
- Le revenu médian des couples mariés progresse en fonction de l'âge de l'enfant le plus jeune. Il passe de 93 400 francs lorsque le plus jeune enfant a moins de 4 ans à 97 600 francs pour ceux où il est âgé de 4 à 9 ans et atteint 110 600 francs lorsqu'il est âgé de 10 ans et plus.
- L'épouse participe pour 25% au revenu du couple, le mari pour 65% et les 10% restants proviennent des revenus de la propriété.
- L'épouse est active dans plus d'un couple sur deux (57%) et déclare un revenu d'activité (salaire et/ou revenu d'exploitation) pour un montant médian de 35 800 francs.
- Les deux conjoints sont actifs dans plus de la moitié des couples mariés (55%). Leur revenu total médian s'élève à 108 400 francs, soit 18% de plus que l'ensemble des couples mariés (90 900 francs).
- Dans les couples où les deux conjoints sont actifs, le revenu médian d'activité professionnelle du mari s'élève à 67 900 francs contre 36 600 francs pour l'épouse. Les écarts de revenus entre époux se creusent avec le niveau de revenu: plus le niveau de revenu est élevé, plus les écarts sont importants.

FAMILLES MONOPARENTALES :

- Les familles monoparentales rassemblent 7% des contribuables. Ces familles occupent une place importante dans le paysage des familles : elles réunissent 32% des familles avec enfants et plus d'un enfant sur quatre (28%).
- Le revenu des familles monoparentales croît avec le nombre d'enfants à charge : il est de 57 000 francs lorsqu'il n'y a qu'un enfant, de 62 200 francs avec deux enfants et atteint 64 200 francs pour trois enfants ou plus.
- Quatre familles monoparentales sur cinq sont actives, mais la part des revenus d'activité baisse en fonction du nombre d'enfants à charge. Elle passe de 80% lorsqu'il n'y a qu'un enfant à charge à 67% en présence de trois enfants ou plus.
- Les ressources financières des familles monoparentales proviennent pour 76% des revenus de l'activité professionnelle, pour 19% des revenus de transferts (dont 11% pour les pensions alimentaires) et le solde est constitué des revenus de la propriété.

DISPARITÉS RÉGIONALES :

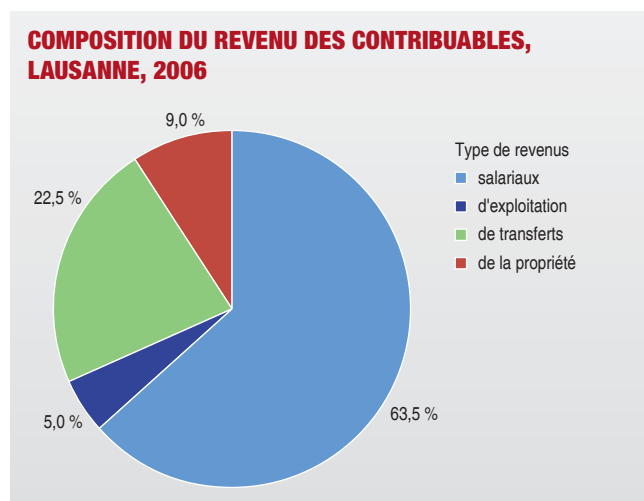
- En 2006, le revenu médian de l'ensemble des Vaudois s'élève à 65 900 francs. Le revenu des contribuables des communes les moins aisées est inférieur à 50 000 francs, alors qu'il dépasse 120 000 francs pour les contribuables des communes les plus aisées. Globalement, les petites communes bénéficient d'un revenu médian supérieur à celui des plus grandes.
- Le revenu médian de l'agglomération lausannoise se monte à 64 900 francs. Le revenu des communes de la couronne de l'agglomération (71 900 francs) est nettement plus élevé qu'à Lausanne. Avec un revenu médian de 55 700 francs, la Ville a le revenu médian le moins élevé des communes de l'agglomération.
- Le revenu médian des actifs qui habitent à Lausanne (65 100 francs) et dans le secteur Ouest de Lausanne Région (71 200 francs) est plus faible que celui des actifs qui habitent dans les secteurs Nord (90 100 francs) et Est (95 500 francs).
- La part des revenus de transferts est plus importante dans les grandes communes que dans les petites et inversement, les revenus de la propriété regroupent une part du revenu plus élevée dans les petites communes que dans les grandes.

LE REVENU : COMPOSITION, DISTRIBUTION ET DISPERSION

Ce chapitre présente la composition, la distribution et la répartition du revenu des contribuables lausannois. Quelles sont les sources de revenus des Lausannois ? Quel est leur revenu ? Comment est-il réparti entre les contribuables ? Telles sont les questions qui nous servent de fil rouge.

COMPOSITION DU REVENU

Le revenu fiscal est l'addition des diverses ressources financières soumises à l'impôt déclarées par les contribuables sur leur déclaration d'impôt. Afin de synthétiser l'information¹, les rubriques de la déclaration d'impôt concernant les revenus sont regroupées ici selon quatre grands types (voir encadré) : les revenus salariaux, les revenus d'exploitation (résultat net de l'activité indépendante), les revenus de transferts (retraites, pensions alimentaires...) et les revenus de la propriété (dividendes, intérêts, loyers...).



PLUS DE DEUX TIERS DU REVENU PROVIENNENT DU TRAVAIL

Quelles sont les différentes sources de revenus des ménages lausannois ? Sans surprise, 63,5 % du total des revenus sont perçus sous forme de salaires. Si l'on y ajoute les 5,0 % constitués par les revenus des indépendants, on obtient plus des deux tiers (68,5 %) du revenu total pour les revenus dits d'activité, dont 93,1 % proviennent de l'activité principale. Les indemnités pour perte de gain (prestations de l'assurance-chômage, indemnités journalières pour maladie et accidents...) représentent 2,9 % de ces revenus d'activité.

Les revenus de transferts constituent la deuxième source de revenus des ménages. Ils représentent 22,5 % du total des revenus. A elles seules, les rentes AVS constituent plus de la moitié (54,1 %) de

ce type de revenus. Les revenus de la propriété représentent quant à eux 9,0 % du revenu total. Ils sont constitués pour plus des deux tiers (69,1 %) par les rendements de la fortune immobilière. On relèvera que les revenus d'activité représentent 7,6 fois plus d'argent que les revenus de la propriété perçus par les contribuables. En comparaison, dans l'ensemble du canton, les revenus d'activité regroupent une part du revenu total quasi similaire à celle observée pour Lausanne (69,0 % contre 68,5 %). Les activités indépendantes ont un poids plus élevé (6,9 %) et les indemnités pour perte de gain ont un poids inférieur (2,1 % des revenus d'activité). L'importance des rentes et pensions est inférieure (17,3 %) et celle des revenus de la propriété est supérieure (13,7 %). Dès lors, le rapport entre les revenus d'activité et ceux de la propriété est moindre (5,0 contre 7,6).

TYPES DE REVENUS

Le revenu des contribuables peut provenir de différentes sources. Les informations relatives au revenu contenues dans la déclaration d'impôt sont regroupés ici selon quatre types :

LES REVENUS SALARIAUX

Il s'agit des revenus découlant d'une activité salariée. Il peut s'agir de salaires mais aussi de primes, de bonus, d'allocations diverses, d'indemnités, notamment pour perte de gain, de commissions, de prestations en capital provenant d'un rapport de travail (indemnités de départ par exemple).

LES REVENUS D'EXPLOITATION

Il s'agit des revenus provenant d'une activité indépendante (entreprise en raison individuelle ou société de personnes). Le revenu pris en compte est le revenu net des exploitants (agriculteurs, commerçants, artisans, artistes, professions libérales...).

LES REVENUS DE TRANSFERTS

Il s'agit des rentes provenant de l'assurance-vieillesse (AVS), de l'assurance-invalidité (AI), de la prévoyance professionnelle (2^e pilier) et individuelle liée (3^e pilier A), des autres rentes (rentes viagères) et pensions (3^e pilier B), ainsi que des pensions alimentaires. Les subsides de l'assurance-maladie, les prestations complémentaires AVS/AI ainsi que les aides sociales ne sont pas pris en compte car ces revenus sont exonérés d'impôt.

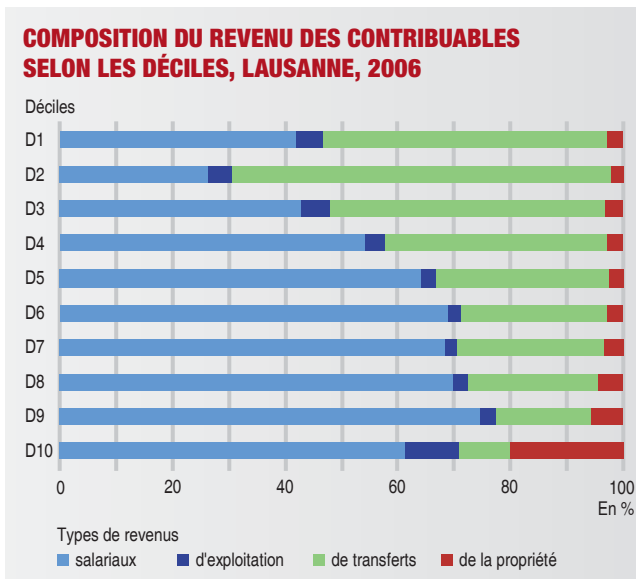
LES REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ

Il s'agit des revenus de la fortune mobilière (rendement des titres et intérêts) et immobilière (loyers sur des avoirs immobiliers). La valeur locative des logements occupés par leur propriétaire est également comprise bien que cela soit un revenu théorique pour les contribuables.

¹ Un tableau synthétique de la partie consacrée aux revenus de la déclaration d'impôt est disponible en annexe pour l'ensemble des contribuables, pour les couples mariés, pour les personnes seules ainsi que pour les familles monoparentales.

UNE COMPOSITION CONTRASTÉE ENTRE HAUTS ET BAS REVENUS

L'importance des différentes sources de revenus n'est évidemment pas la même suivant que l'on dispose d'un revenu élevé ou non. Afin de distinguer le poids des différentes sources de revenus, les contribuables lausannois sont classés par ordre croissant de revenu et regroupés en dix groupes de taille égale appelés déciles : le décile inférieur, noté D1, regroupe les 10 % des contribuables qui ont les revenus les plus bas, le deuxième décile (D2) représente les 10 % suivants, et ainsi de suite jusqu'au dixième décile (D10) qui réunit les 10 % les plus aisés.



Les contribuables vivent principalement de salaires, mais la part des revenus salariaux dépend du niveau de revenu : les salaires apportent plus de la moitié du revenu à partir du quatrième décile (54,1 %) et plus des deux tiers entre le sixième (68,8 %) et le neuvième décile (74,6 %). Les revenus de transferts se substituent en partie aux salaires dans les premiers déciles et les salaires cèdent progressivement la place aux bénéfices des indépendants et aux revenus de la propriété dans le dernier décile.

BAS REVENUS : DES REVENUS DE TRANSFERTS PRÉPONDÉRANTS

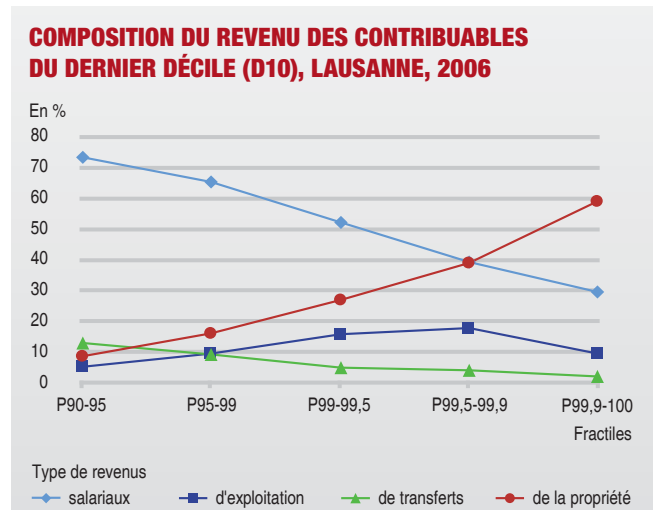
Les revenus de transferts sont majoritaires dans les trois premiers déciles. Les rentes constituent la moitié (50,5 %) du revenu du premier décile et plus des deux tiers (67,2 %) de celui du deuxième décile. Leur poids diminue ensuite progressivement. A partir du cinquième décile, les revenus de transferts représentent moins du tiers du revenu (30,6 %) et moins du quart au-delà du huitième décile (23,1 %).

Le poids des revenus de transferts est le plus important entre les limites minimales et maximales des rentes individuelles de vieillesse (respectivement 12 900 francs et 25 800 francs en 2006) qui correspondent grosso modo au milieu du premier décile et à la fin du deuxième décile. Le montant de rente minimale trace une ligne de partage entre les 6 % des contribuables les moins aisés du premier décile et les 4 % suivants. Il distingue les contribuables pour lesquels les revenus d'activité prédominent (65,0 % du revenu), souvent de jeunes adultes en formation dont l'activité, exercée de manière occasionnelle ou à temps partiel, est la seule source de revenu, des contribuables touchant de petites retraites, pour lesquels les revenus de transferts l'emportent (62,7 %).

HAUTS REVENUS : DES REVENUS D'EXPLOITATION ET DE LA PROPRIÉTÉ PLUS IMPORTANTS

Le poids des revenus d'exploitation est plus conséquent dans le bas et dans le haut de la distribution. Il est supérieur à 4 % pour les trois premiers déciles puis oscille autour de 3 % pour les déciles suivants et remonte à 9,5 % pour le dernier décile (D10).

Le poids des revenus de la propriété s'élève, quant à lui, à mesure que l'on monte dans la hiérarchie des revenus. Il passe ainsi de moins de 3 % pour les six premiers déciles à 5,7 % pour le neuvième décile et dépasse 20 % du revenu pour le dernier décile.



La part des revenus d'exploitation atteint son extension maximale (17,7 %) au milieu du dernier centile (P99,5-99,9) tandis que celle des revenus de la propriété augmente encore, et plus l'on s'approche du sommet de la pyramide des revenus, plus cette part est importante. Elle devient même majoritaire (59,1 %) pour le dernier pour mille (P99,9-100) des contribuables. Autrement dit, il est rare d'arriver à atteindre des revenus de l'ordre du million de francs

(P99,9: 947 163 francs) par an sans bénéficier d'importants revenus de la propriété.

En effet, lorsque les revenus augmentent et que l'on s'approche du sommet, les sources de revenus se diversifient : le revenu des 10% des contribuables les moins aisés provient souvent d'une seule source de revenus (1,4 source de revenus) tandis que celui des 10% les plus aisés émane de plusieurs sources (2,2).

DISTRIBUTION DU REVENU

Lorsque les contribuables sont classés par ordre croissant de revenu, on obtient une courbe en cloche asymétrique à gauche avec une longue traîne correspondant aux hauts revenus.



UN REVENU MÉDIAN DE 55 700 FRANCS

En 2006, le revenu annuel moyen des 60 504 contribuables lausannois âgés de 21 ans et plus qui disposent d'un revenu positif² est de 71 300 francs. Ce revenu moyen est nettement plus élevé que le revenu médian (55 700 francs), qui est défini comme le revenu en dessous duquel se trouve la moitié des contribuables. Comme le montre la distribution des revenus, la seconde moitié de la distribution des revenus a plus d'amplitude que la première, si bien que les hauts revenus « tirent » le revenu moyen au-delà du revenu médian.

Entre 1996 et 2006, le revenu total déclaré par les Lausannois a augmenté de 8,8% en termes nominaux. Lorsque l'inflation est

prise en compte, cette croissance est réduite à 1,6%. Le revenu moyen réel a progressé de 3,5% alors que le revenu médian réel est resté pratiquement stable (+0,2%).

Au cours de la même période, la croissance du revenu de l'ensemble des Vaudois a été nettement plus forte. Leur revenu a augmenté de 28,4% en termes nominaux et de 19,9% en termes réels. En dix ans, le revenu moyen réel a crû de 13,7% et le revenu médian réel de 6,5% et en 2006, le revenu moyen des Vaudois est de 89 700 francs et le revenu médian de 65 900 francs.

LE REVENU DE 60% DES LAUSANNOIS SE SITUE ENTRE 27 000 FRANCS ET 96 400 FRANCS

Le revenu moyen des 10% les moins aisés (D1) est de 10 000 francs et un contribuable lausannois sur cinq se situe sous la barre des 27 000 francs par an (P20). A l'autre extrémité de la distribution, un contribuable sur cinq gagne plus de 96 400 francs (P80) et le revenu moyen des 10% des contribuables les plus aisés, qui disposent tous au moins de 130 100 francs, est de 223 900 francs, soit deux fois plus que le revenu moyen des 10% précédents (111 100 francs). Ce dernier décile est un monde en soi qui comprend aussi bien des contribuables dont le revenu est légèrement inférieur au double du revenu moyen que des contribuables disposant de ressources plusieurs dizaines de fois supérieures.

REVENU DES CONTRIBUABLES SELON LES DÉCILES, LAUSANNE, 2006

Déciles	Revenu moyen	Limites de décile	Revenu
D1	10 073	P10	17 764
D2	22 619	P20	27 000
D3	32 526	P30	37 831
D4	42 546	P40	47 025
D5	51 461	P50 (médiane)	55 767
D6	60 638	P60	65 744
D7	71 614	P70	78 194
D8	86 681	P80	96 486
D9	111 134	P90	130 180
D10	223 950		
Total	71 326		

Exemple de lecture : D1 représente les 10% des contribuables les moins aisés, D2 les 10% suivants, et ainsi de suite. P10 est la limite de revenu entre D1 et D2. Les 10% des contribuables les plus aisés ont un revenu annuel supérieur à 130 180 francs et un revenu moyen de 223 950 francs.

Un indicateur de type interdécile, le rapport P90/P10, c'est-à-dire le rapport entre la limite inférieure du dixième décile (P90) et la limite supérieure du premier décile (P10) permet d'apprécier sommairement la dispersion du revenu entre les contribuables : l'écart

² La définition de la population de référence de cette étude est présentée dans la partie « Univers de référence et définitions » en page 4.

CONTRIBUABLES ET REVENU, LAUSANNE, 2006

Classes de revenu	Contribuables		Revenu	
	Effectif	En %	En millions de francs	En %
1 - 15 000	4 442	7,3	34,2	0,8
15 001 - 20 000	2 911	4,8	51,5	1,2
20 001 - 25 000	3 212	5,3	72,3	1,7
25 001 - 30 000	3 186	5,3	87,0	2,1
30 001 - 35 000	2 743	4,5	89,3	2,1
35 001 - 40 000	3 056	5,1	114,9	2,7
40 001 - 50 000	6 661	11,0	300,4	7,0
50 001 - 60 000	6 747	11,2	370,5	8,3
60 001 - 70 000	5 627	9,3	365,1	8,4
70 001 - 80 000	4 502	7,4	336,5	7,9
80 001 - 90 000	3 473	5,7	294,6	6,9
90 001 - 100 000	2 712	4,5	257,1	6,0
100 001 - 125 000	4 516	7,5	502,2	11,7
125 001 - 150 000	2 422	4,0	329,8	7,5
150 001 - 175 000	1 371	2,3	221,3	4,8
175 001 - 200 000	816	1,3	151,9	3,2
200 001 - 300 000	1 291	2,1	307,3	7,2
300 001 - 400 000	391	0,6	132,4	3,0
400 001 - 500 000	154	0,3	68,6	1,8
500 001 - 1 000 000	220	0,4	146,1	3,5
Plus de 1 000 000	51	0,1	82,5	2,2
Total	60 504	100,0	4 315,5	100,0

entre les déciles extrêmes est de 112 400 francs : le revenu minimal des 10 % les plus aisés est 7,3 fois plus élevé que le revenu maximal des 10 % les moins aisés. A l'échelle du canton, l'écart est de 142 700 francs et le rapport est légèrement plus élevé (7,6).

LES HAUTS REVENUS ONT DAVANTAGE PROFITÉ DE LA CROISSANCE DES REVENUS

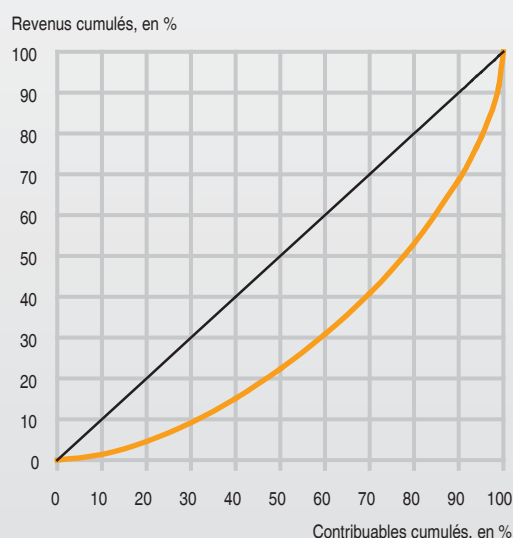
Les contribuables lausannois n'ont pas tous profité de la croissance survenue entre 1996 et 2006 de la même manière. Le revenu des contribuables les plus aisés a davantage augmenté que celui des autres. Le revenu réel moyen par tête a diminué pour les contribuables faisant partie de la moitié la moins aisée (-5,9%) alors qu'il a augmenté de 6,0% pour l'autre moitié. C'est dans les deux derniers déciles, qui regroupent les contribuables les plus aisés, que la croissance du revenu réel moyen est la plus élevée (+7,4%), soit plus de deux fois plus (2,1) que pour l'ensemble des contribuables.

PRÈS DU TIERS DES REVENUS POUR LES 10% LES PLUS AISÉS

La courbe de Lorenz et l'indice de Gini qui lui est associé donnent un autre éclairage de la distribution des revenus : ils en caractérisent la concentration. La courbe de Lorenz illustre visuellement

la répartition du revenu entre les contribuables. Elle additionne les contribuables par ordre croissant de revenu et donne les parts cumulées du revenu total. La forme de la courbe indique le niveau des inégalités. De façon générale, plus la courbe de Lorenz se rapproche de la droite d'égalité parfaite et plus la répartition du revenu entre les contribuables est égalitaire et inversement, plus la courbe s'éloigne et plus l'inégalité est importante, car le revenu est alors détenu par un petit nombre de contribuables.

Ainsi, les 10 % les moins riches disposent de 1,4 % du revenu total et la moitié des contribuables lausannois, les moins aisés, se partagent moins du quart (22,3%) du revenu tandis que les 20 % les plus aisés en captent près de la moitié (47,0 %) et que les 10 % les plus riches en concentrent près du tiers (31,4 %).

CONCENTRATION DU REVENU, LAUSANNE, 2006

La courbe de Lorenz (en orange) représente la part de revenu détenue par les contribuables lorsqu'on les classe par ordre croissant de revenu. Plus la courbe s'éloigne de la diagonale (en noir), plus la distribution est inégale.

L'indice de Gini mesure l'aire comprise entre la droite d'égalité parfaite et la courbe de Lorenz et permet de résumer la concentration en un chiffre. Il varie entre zéro (lorsque la distribution est parfaitement égalitaire, la courbe de Lorenz suit la diagonale) et un (lorsqu'un seul contribuable dispose de l'ensemble du revenu). Selon cet indice, l'inégalité à Lausanne (0,42) est proche de celle du canton (0,44) en 2006.

RÉPARTITION DU REVENU

Afin de mettre en perspective les écarts de revenu, nous allons les comparer à ceux que nous obtenons pour les différentes sources de revenus. Nous verrons ensuite l'influence des différences de

taille des ménages sur les inégalités puis nous montrerons comment les transferts fiscaux influent sur les écarts de revenu.

LES REVENUS DE TRANSFERTS MIEUX RÉPARTIS...

Les revenus de transferts³ concernent 41,7% des contribuables. Le revenu moyen de ce type de revenus est de 39 000 francs et le revenu médian de 31 200 francs. La dispersion des revenus de transferts est légèrement inférieure à celle du revenu total (le rapport interdécile est de 7,1 contre 7,3) et la concentration, mesurée au moyen de l'indice de Gini, est inférieure de 9,3% à celle du revenu total (0,38 contre 0,42). La répartition relativement homogène des revenus de transferts résulte du fait que les revenus provenant des assurances sociales, qui entrent dans la composition de cette catégorie, sont souvent plafonnés, comme par exemple les rentes AVS/AI.

...COMME LES REVENUS SALARIAUX

Deux tiers (66,5%) des contribuables perçoivent des revenus salariaux. Ils touchent en moyenne 69 200 francs, mais la moitié d'entre eux gagnent moins de 58 700 francs. Le rapport interdécile des revenus salariaux (10,8) est plus élevé que celui obtenu pour le revenu total mais la concentration est inférieure (l'indice de Gini est de 0,40 contre 0,42). Cette dispersion, plus importante que

INDICATEURS DE DISPERSION SELON LE TYPE DE REVENUS, EN FRANCS, LAUSANNE, 2006

	Type de revenus			
	salariaux	d'exploitation	de transferts	de la propriété
Moyenne	69 286	50 669	39 005	9 672
P10	11 896	546	10 800	7
P25	35 450	6 819	19 236	33
P50 (médiane)	58 727	23 813	31 272	265
P75	88 463	54 258	52 236	3 755
P90	127 972	122 689	76 198	16 756

pour les revenus de transferts, est liée à la présence de salaires perçus pour de courtes périodes d'activité, qui tirent le revenu salarial vers le bas, et au cumul des salaires pour les couples dont les deux conjoints sont actifs, qui le tire vers le haut.

En effet, lorsque le salaire des conjoints n'est pas cumulé et que seul le salaire des salariés qui ont travaillé sans interruption durant

toute l'année est pris en compte, le ratio P90/P10 est de l'ordre de 3,2 pour les salariés occupés à plein-temps et de 4,0 pour l'ensemble des salariés. Les indices de Gini de ces salariés sont respectivement de 0,28 et 0,31.

LES REVENUS D'EXPLOITATION PLUS CONCENTRÉS...

Un contribuable sur quatorze (7,2%) déclare des revenus d'exploitation⁴. Le revenu minimal que touchent les 10% les plus aisés des contribuables qui disposent de ce type de revenus (P90: 122 600 francs) n'est pas très éloigné de celui enregistré pour les revenus salariaux (P90: 127 900 francs). En revanche, le revenu maximal touché par les 10% les moins aisés est nettement plus faible pour les revenus d'exploitation que pour les revenus salariaux (500 francs contre 11 800 francs pour les salaires). La dispersion est donc plus forte pour les revenus d'exploitation que pour les deux catégories précédentes. L'indice de Gini est de 0,65 pour ce type de revenus, soit une valeur supérieure de 0,23 point (+55%) à celle enregistrée pour le revenu total.

...COMME CEUX DE LA PROPRIÉTÉ

Enfin, plus des deux tiers (67,8%) des contribuables bénéficient de revenus de la propriété. Ce type de revenus inclut aussi bien la rémunération des titres et autres placements en capitaux (comptes d'épargne, de salaires, postaux...) des petits épargnants que le rendement du capital des plus riches. Le revenu de la propriété moyen est de 9 600 francs, mais la moitié des revenus de cette catégorie sont inférieurs à 300 francs. Avec une valeur de 16 700 francs pour P90 et de 7 francs seulement pour P10, la dispersion est encore plus forte pour ce type de revenus que pour les revenus d'exploitation; ce que confirme la valeur très élevée de l'indice de Gini (0,90).

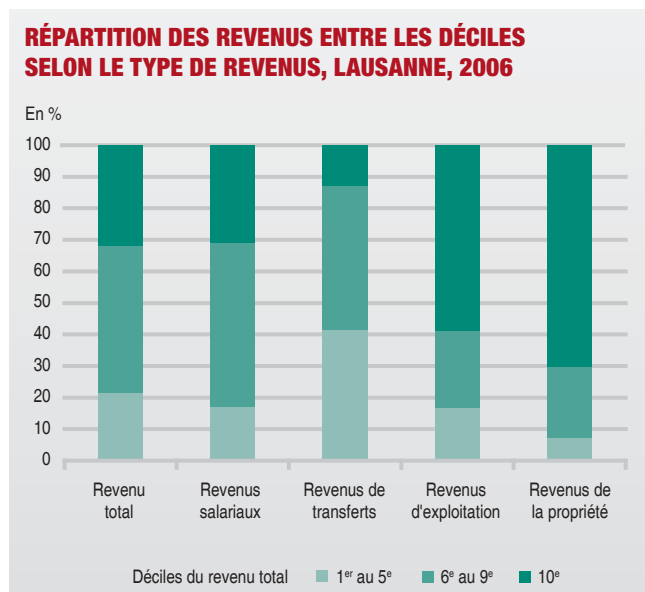
La concentration des revenus de la propriété et des revenus d'exploitation est donc sensiblement plus forte que celles des revenus salariaux et de transferts. Cette différence tient à la répartition plus inégale de ces revenus entre les contribuables les déclarant. Elle tient aussi aux positions des contribuables les percevant dans les déciles de revenu total.

Au bas de l'échelle, la moitié des contribuables se partagent 22,3% du revenu total. Ils captent 41,3% des revenus de transferts, 17,0% des revenus salariaux et 15,7% des revenus d'exploitation mais

³ Les revenus de transferts ne prennent pas en compte les prestations complémentaires AVS/AI non imposables qu'ont touché les quelque 6 590 ayants droit lausannois en 2006 (moyenne mensuelle).

⁴ Les revenus d'exploitation correspondent au résultat net de l'exercice comptable des exploitants. Ils ne sont pas immédiatement comparables aux revenus salariaux.

seulement 6,4% des revenus de la propriété. A l'autre bout de l'échelle, les 10% des contribuables les plus aisés disposent de 31,4% du revenu total. Ils ne réunissent que 12,8% des revenus de transferts et 31,0% des revenus salariaux alors qu'ils captent 60,3% des revenus d'exploitation et 71,3% des revenus de la propriété.

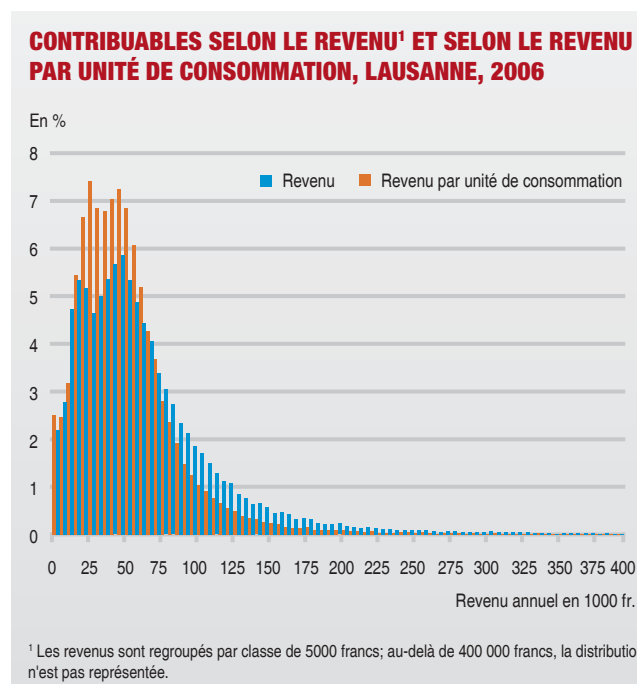


ÉCARTS MOINS IMPORTANTS LORSQUE LA TAILLE DES MÉNAGES EST PRISE EN COMPTE

L'importance des écarts de revenu entre les ménages fiscaux est aussi liée au fait que la majorité des ménages à bas revenu ne comprennent qu'un seul membre alors que les ménages les plus aisés sont généralement des couples, souvent avec deux salaires. Le revenu des contribuables agrège le revenu des personnes qui composent le ménage fiscal et ne tient pas compte du nombre de personnes qui se le partagent, or il semble peu contestable qu'un revenu de 4000 francs par mois ne représente pas la même chose pour un couple avec enfants et pour une personne seule. Afin de compenser les différences tenant à la taille et à la composition du ménage, il est possible d'ajuster le revenu par la taille des ménages en utilisant une échelle d'équivalence⁵ qui permet d'obtenir un revenu par équivalent adulte ou unité de consommation. Un tel calcul, basé sur l'échelle d'équivalence de l'OCDE, nous donne un revenu médian par unité de consommation de 46000 francs contre 55700 francs sans ajustement. Etant donné que la taille moyenne des ménages augmente régulièrement avec le revenu (elle passe de 1,2 pour le premier décile

à 2,6 pour le dernier décile), plus le revenu est élevé, plus l'écart entre le revenu et le revenu ajusté par la taille est conséquent. La limite en dessous de laquelle se situent les 10% des personnes les moins aisées (P10) reste pratiquement inchangée entre les deux distributions (17 100 francs contre 17700 francs) alors que celle au-dessus de laquelle se trouvent les 10% des contribuables les plus aisés (P90) baisse fortement (94 000 francs contre 130 100 francs). Par conséquent, la distribution des revenus se resserre: avant ajustement, près d'un tiers (32,3%) des contribuables ont un revenu inférieur à 40000 francs; 38,9% disposent d'un revenu entre 40000 et 80000 francs et 28,8% bénéficient d'un revenu supérieur à 80000 francs; après ajustement, les mêmes tranches de revenu regroupent respectivement 41,4%, 43,1% et 15,5% des contribuables.

Lorsque le revenu des contribuables est ajusté par la taille, la distribution du revenu devient moins inégale. La dispersion du revenu, mesurée par le ratio interdécile, diminue (5,5 contre 7,3) et la concentration baisse: l'indice de Gini (0,38) est inférieur de 9,9% à celui enregistré pour le revenu sans ajustement.



IMPÔT ET REDISTRIBUTION DES REVENUS

Pour arriver au revenu effectivement disponible pour les contribuables, il faudrait encore ajouter les prestations sociales non imposables généralement soumises à des conditions de res-

⁵ Le choix de l'échelle d'équivalence dépend de l'estimation faite des coûts additionnels qu'induit la présence au foyer de tout membre supplémentaire, mais aussi de jugements de valeur. Les unités de consommation sont calculées ici selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue une valeur de 1 au premier adulte du ménage, de 0,5 aux autres personnes de 14 ans ou plus et de 0,3 aux enfants de moins de 14 ans.

sources (prestations complémentaires, revenu d'insertion...) et déduire les impôts directs. A défaut d'informations relatives aux prestations sociales non imposables qui entrent dans la composition du revenu disponible des ménages des premiers déciles, nous nous intéressons ici au seul resserrement de l'éventail des revenus qu'entraîne la prise en compte de l'impôt.

L'IMPÔT : 22,7% DU REVENU DANS LE DÉCILE SUPÉRIEUR

Un peu moins d'un contribuable sur sept (13,3%) ne paie pas d'impôt (communal, cantonal et fédéral sur le revenu et la fortune). Les ménages du bas de la distribution sont rarement imposés : près de 90% des contribuables du premier décile et près de 30% de ceux du deuxième décile ne paient pas d'impôt. L'impôt se monte en moyenne à 11 000 francs, soit 15,5% du revenu moyen. Il passe de 0,6% pour le premier décile à 22,7% pour le dernier décile.

PART DE L'IMPÔT¹ DANS LE REVENU SELON LES DÉCILES, LAUSANNE, 2006

Déciles	Revenu moyen	Impôt moyen	En %
D1	10 073	60	0,6
D2	22 619	322	1,4
D3	32 526	1 717	5,3
D4	42 546	3 700	8,7
D5	51 461	5 749	11,2
D6	60 638	7 737	12,8
D7	71 614	9 909	13,8
D8	86 681	12 850	14,8
D9	111 134	17 794	16,0
D10	223 950	50 770	22,7
Total	71 326	11 061	15,5

¹ Communal, cantonal et fédéral sur le revenu et la fortune

Lorsque l'on déduit l'impôt du revenu par unité de consommation, ce revenu baisse de 11,9% (de 46 000 francs à 40 500 francs). La baisse est de 0,7% (de 17 100 francs à 17 000 francs) pour la limite supérieure du premier décile (P10) et de 18,5% (de 94 000 francs à 76 600 francs) pour la limite inférieure du dernier décile (P90). Le rapport interdécile passe à 4,5 contre 5,5 lorsque l'impôt n'est pas déduit et l'indice de Gini est de 0,34 contre 0,38.

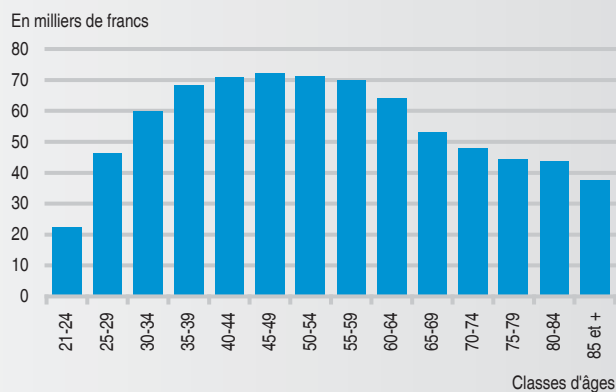
DIMENSIONS SOCIALES DE L'INÉGALITÉ

Ce chapitre s'intéresse aux dimensions structurantes du revenu que sont l'âge, le statut d'activité et la taille des ménages. Les différents types de ménages (personnes seules, couples mariés et familles monoparentales) sont décrits de manière plus détaillée dans le chapitre suivant.

CLASSES D'ÂGES

L'âge a une importance certaine pour décrire le rapport au revenu des contribuables. La distribution selon l'âge¹ montre que globalement le revenu médian croît jusqu'à la fin de la quarantaine, puis décline au-delà. Il passe ainsi de 22 400 francs pour les moins de 25 ans à 72 100 francs pour les 45-49 ans. Entre ces âges, le revenu médian est multiplié par trois (3,2). Une fois ce cap franchi, le revenu décroît, et celui des 85 ans et plus (37 500 francs) ne représente qu'un peu plus de la moitié (52,1 %) de celui des 45-49 ans.

REVENU MÉDIAN DES CONTRIBUABLES SELON L'ÂGE, LAUSANNE, 2006



LE REVENU MÉDIAN BAISSÉ DÈS 50 ANS

Le revenu médian des jeunes contribuables progresse rapidement. Il passe de 22 400 francs pour les 21-24 ans à 68 200 francs pour les 35-39 ans. La progression est la plus forte entre 21 et 25 ans ; elle diminue ensuite à mesure que l'âge progresse. Dès 35 ans, le revenu se stabilise. Entre 35 et 59 ans, le revenu oscille de plus ou moins deux mille francs autour du revenu médian de cette tranche d'âge (70 300 francs). Les variations de revenu sont faibles : le revenu augmente encore un peu jusqu'à 45 ans (+ 5,7 %) puis diminue légèrement (-3,2 %) entre 45 et 59 ans.

Dès 60 ans, la situation des ménages se modifie suite à la sortie de la vie active de la plupart des contribuables. Le revenu médian baisse alors de manière significative : il passe de 69 800 francs

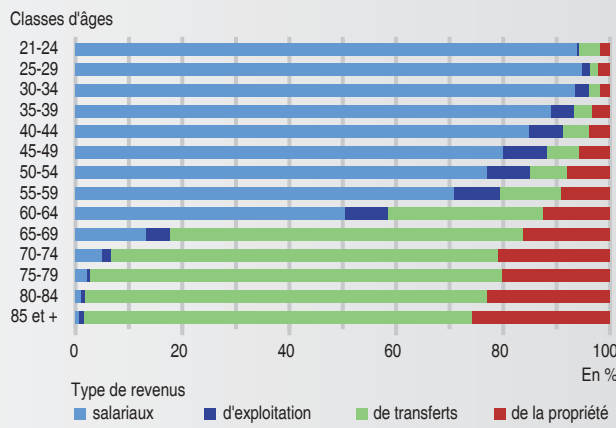
pour les 55-59 ans, à 64 000 francs pour les 60-64 ans et n'atteint plus que 53 200 francs pour les 65-69 ans.

Le revenu médian est de 52 900 francs pour le troisième âge (60-79 ans) et de 40 400 francs pour le quatrième âge. Cette baisse de revenu s'explique en grande partie par le fait que les pensions de retraites ne compensent que partiellement les revenus d'activité de la période précédente : le revenu médian des personnes de moins de 65 ans est de 59 600 francs contre 45 100 francs pour les aînés. La répartition du revenu entre les classes d'âges reflète cette évolution du revenu avec l'âge : les contribuables âgés de moins de 40 ans (35,1 %) ainsi que ceux de 60 ans et plus (32,5 %) disposent d'une part du revenu inférieure à leur poids démographique (respectivement 29,2 % et 30,5 % du revenu total) tandis que les quadragénaires et les quinquagénaires captent une part du revenu (40,3 %) supérieure à leur poids démographique (32,4 %) car ils bénéficient de revenus plus élevés.

DES REVENUS D'ACTIVITÉ... AUX RENTES

La composition du revenu évolue avec l'âge. Les revenus d'activité sont majoritaires jusqu'à 65 ans puis s'effacent devant les revenus de transferts et de la propriété.

COMPOSITION DU REVENU DES CONTRIBUABLES SELON L'ÂGE, LAUSANNE, 2006



Les revenus salariaux constituent 80,7 % des revenus des moins de 65 ans. Leur part atteint son maximum pour les 25-29 ans (94,8 %) et décroît ensuite progressivement. Elle passe de 82,5 % pour les quadragénaires à 74,2 % pour les quinquagénaires. Elle baisse ensuite à 50,5 % pour les 60-64 ans puis tombe à 5,0 % pour les contribuables âgés de 65 ans et plus.

¹ Il s'agit de l'âge de l'époux pour les couples mariés.

La part des revenus d'exploitation augmente au cours de la vie active. Elle passe de 1,3% pour les moins de 30 ans, à 8,2% pour les quinquagénaires. Le poids des revenus d'exploitation décroît ensuite à l'approche de la retraite, mais moins rapidement que celui des revenus salariaux. Il passe de 8,0% pour les 60-64 ans, à 4,6% pour les 65 à 69 ans, alors que dans le même temps, le poids des revenus salariaux passe de 50,5% à 13,2%.

LES REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ CONSTITUENT PLUS D'UN CINQUIÈME DU REVENU DES 65 ANS ET PLUS

A partir de l'âge légal de la retraite, les revenus d'activité cèdent le pas et les revenus de transferts deviennent prépondérants. Ils constituent 72,3% du revenu des personnes âgées de 65 ans et plus. Leur poids varie entre 66,0% pour les 65-69 ans et 77,2% pour les 75-79 ans.

Le poids des revenus de la propriété augmente de manière continue avec l'âge : ils constituent moins de 2% (1,8%) du revenu des 21-24 ans mais plus du quart (25,6%) de celui des personnes âgées de 85 ans et plus. La part des revenus de la propriété est de 5,6% pour les moins de 65 ans et de 20,7% pour les 65 ans et plus. L'augmentation significative du poids de l'épargne dès 60 ans est en partie liée à la baisse du revenu total, mais le revenu médian qui provient de la propriété augmente encore après 65 ans.

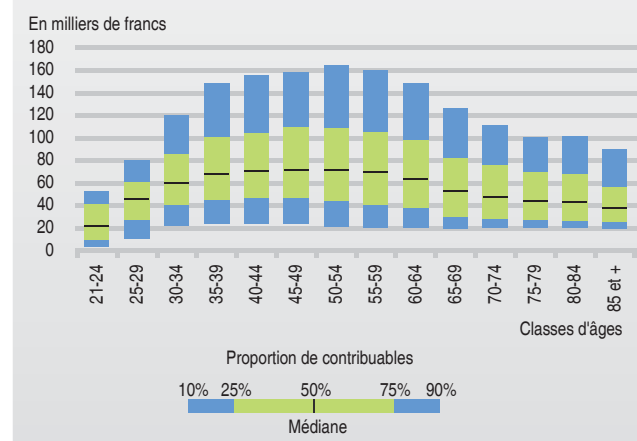
Etant donné que l'épargne est un processus d'accumulation qui dépend des capacités d'épargne et de la durée de la période au cours de laquelle elle a été réalisée, ce résultat ne surprend guère. Ce d'autant plus que les chances de bénéficier par ailleurs d'héritages ou de donations augmentent, elles aussi, avec l'âge.

UNE DISPERSION PLUS ÉLEVÉE EN DÉBUT ET EN FIN DE CARRIÈRE

La dispersion du revenu selon les classes d'âges est la plus forte pour les moins de 30 ans avec un rapport interdécile de 12,2 (entre

5900 et 72 300 francs). Certains travaillent alors que d'autres sont encore aux études et ne déclarent que des revenus d'appoint. L'accès généralisé à l'emploi se traduit ensuite par une diminution de la dispersion qui atteint son niveau le plus faible pour les 30-34 ans (5,4 ; entre 22 400 et 120 200 francs).

DISPERSION DU REVENU DES CONTRIBUABLES SELON L'ÂGE, LAUSANNE, 2006



Les écarts de revenus se creusent à nouveau pour les classes d'âges suivantes. Le rapport interdécile maximum est atteint pour les 55-59 ans (7,8 ; entre 20 400 et 159 700 francs). Exprimés en francs, l'écart de revenu entre les limites des déciles extrêmes (P10 et P90) passe de 66 400 francs pour les moins de 30 ans, à 143 400 francs pour les 50-54 ans. Cette évolution reflète l'accroissement des écarts de rémunération qui atteignent leur apogée vers la fin de la vie professionnelle : le revenu des uns augmente tandis que celui des autres stagne. Le rapport interdécile (5,9) et l'écart (98 300 francs) baissent ensuite pour les plus de 60 ans. Le plafonnement des retraites a tendance à réduire les écarts et les revenus sont donc moins dispersés.

REVENU SELON L'ÂGE DES CONTRIBUABLES, LAUSANNE, 2006

Classes d'âges	Contribuables		Revenu annuel			Indicateurs de dispersion du revenu (en francs) ¹				
	Effectif	En %	Montant en millions de francs	En %	Moyenne	P10	P25	P50 (médiane)	P75	P90
Moins de 30 ans	9 628	15,9	381,9	8,8	39 667	5 925	17 196	38 347	54 785	72 344
30 à 39 ans	11 560	19,1	877,3	20,3	75 892	22 955	43 010	63 475	92 549	134 320
40 à 49 ans	10 658	17,6	939,5	21,8	88 149	24 135	46 935	71 529	107 353	156 861
50 à 59 ans	8 920	14,7	796,4	18,5	89 283	20 719	42 893	70 566	107 157	162 206
60 et plus	19 579	32,4	1 312,8	30,4	67 051	20 155	28 246	48 366	77 260	118 503
Age inconnu	159	0,3	7,6	0,2
Total	60 504	100,0	4 315,5	100,0	71 326	17 764	32 531	55 767	86 287	130 180

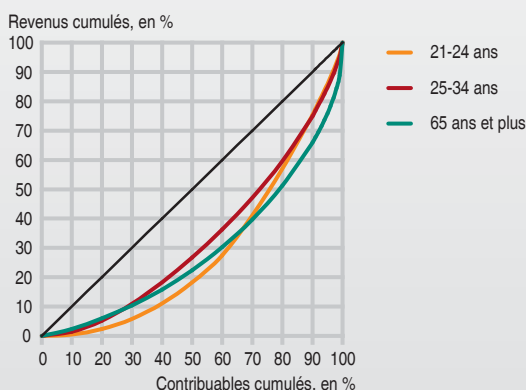
¹ Voir « Univers de référence et définitions » en page 4.

Cette description basée sur les limites du premier et du dernier décile ne donne qu'une image partielle des disparités. Le recours aux indicateurs spécifiques que sont la courbe de Lorenz et l'indice de Gini permet d'affiner l'analyse.

REVENU DES JEUNES ET DES AÎNÉS PLUS CONCENTRÉS

La concentration des revenus, mesurée par l'indice de Gini, passe de 0,43 pour les moins de 25 ans à 0,35 pour les 25-34 ans. L'indice croît ensuite régulièrement et atteint 0,42 pour les 55-64 ans. Passé cet âge, la concentration se stabilise et l'indice de Gini atteint à nouveau 0,43 pour les plus de 65 ans.

CONCENTRATION DU REVENU SELON L'ÂGE, LAUSANNE, 2006



Les courbes de Lorenz (en couleurs) représentent la part de revenu détenue par les contribuables lorsqu'on les classe par ordre croissant de revenu selon les classes d'âges. Plus une courbe s'éloigne de la diagonale (en noir), plus la distribution est inégalitaire.

La courbe de Lorenz permet d'illustrer le changement qui survient entre les extrémités de la vie adulte, identiques en termes d'inégalité. Aux âges jeunes, l'inégalité diminue parce que la situation des moins aisés s'améliore : entre 21-24 ans et 25-34 ans, c'est la part de revenu captée par les 60 % des contribuables les moins aisés qui augmente le plus (de 27,4 % à 36,3 % du revenu total) alors que la part captée par les 10 % les plus aisés reste quasiment stable (de 24,6 % à 25,1 %).

En revanche, c'est l'inverse qui se produit après 35 ans : la part des 30 % des contribuables qui disposent des plus faibles revenus reste pratiquement stable (25-34 ans : 11,0 % contre 10,3 % pour les plus de 65 ans) tandis que celle des 10 % les plus aisés passe de 25,1 % à 34,1 %.

La distribution des revenus confirme cette analyse : plus des trois quarts (76,5 %) des contribuables de moins de 30 ans disposent d'un revenu inférieur au revenu médian (55 700 francs). Cette proportion n'est plus que de 39,9 % pour les trentenaires et ne concerne qu'un tiers (33,8 %) des quadragénaires. Elle remonte ensuite légèrement pour les quinquagénaires (35,9 %) et plus de la

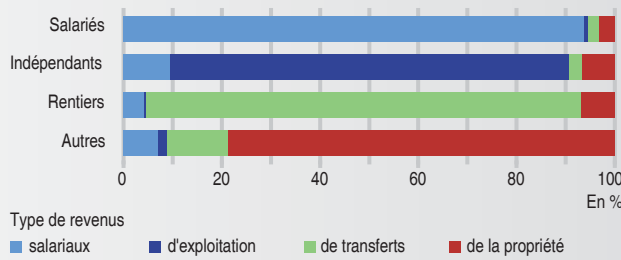
moitié (57,9 %) des contribuables âgés de 65 ans et plus touchent un revenu inférieur au revenu médian.

STATUTS D'ACTIVITÉ

Afin d'analyser l'activité des contribuables de manière plus fine, faute de disposer du statut socioprofessionnel des personnes, nous avons créé une typologie de statuts d'activité sur la base de la répartition des revenus des contribuables entre les catégories de revenus (voir encadré).

Les actifs, dont la majorité du revenu provient de l'activité, réunissent les salariés (60,1 % des contribuables) et les indépendants (3,7 %), tandis que les inactifs regroupent les rentiers (33,2 %) et les « autres inactifs » (3,0 %), dont la majorité des revenus provient des revenus de la propriété.

COMPOSITION DU REVENU SELON LE STATUT D'ACTIVITÉ DES CONTRIBUABLES, LAUSANNE, 2006



Il est frappant d'observer à quel point les salariés et les rentiers, les deux groupes les plus importants en termes d'effectif, dépendent de leur principale source de revenus – les salaires constituent 93,8 % du revenu des premiers et les revenus de transferts repré-

STATUTS D'ACTIVITÉ

Les contribuables peuvent avoir différents types de revenus et leur revenu peut provenir de plusieurs personnes. Ils ont été classés ici sur la base de leur principal type de revenus :

- Les **salariés** tirent la plus grande partie de leur revenu des revenus salariaux.
- Les **indépendants** tirent la plus grande partie de leur revenu des revenus d'exploitation.
- Les **rentiers** tirent la plus grande partie de leur revenu des revenus des transferts.
- Les **autres** tirent la plus grande partie de leur revenu des revenus de la propriété.

Un contribuable salarié ou indépendant est appelé **actif** car la majorité de son revenu provient de l'activité professionnelle ; lorsque ce n'est pas le cas, il est appelé **inactif**.

sentent 88,5% du revenu des seconds – et de constater que la part des revenus de la propriété n'est que de 3,1% pour les salariés et de 6,9% pour les rentiers.

UN REVENU MÉDIAN DE 65 100 FRANCS POUR LES ACTIFS

Les actifs regroupent près des deux tiers (63,8%) des contribuables. Ils captent une part du revenu total supérieure à leur poids démographique (70,9%) et leur revenu médian (65 100 francs) est plus élevé que celui des inactifs (40 900 francs). En revanche, la concentration du revenu est plus forte pour les inactifs (indice de Gini: 0,46) que pour les actifs (0,38).

Le revenu médian des salariés est de 65 500 francs contre 54 400 francs pour les indépendants. Cependant, le revenu moyen des indépendants (101 700 francs) est nettement supérieur à celui des salariés (79 200 francs). Cette inversion est liée au fait que le revenu des indépendants est plus concentré (indice de Gini: 0,55) que celui des salariés (0,37).

L'ÉVENTAIL DE REVENU DES INDÉPENDANTS EST PLUS LARGE

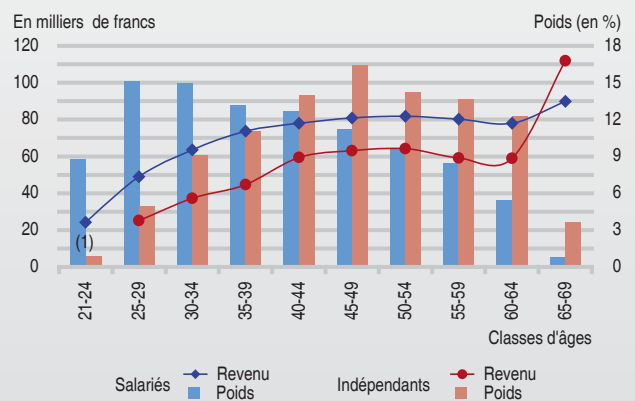
Le monde du travail salarié permet à une forte proportion de ses représentants d'avoir un revenu supérieur à celui des indépendants, mais les 10% des salariés les plus aisés perçoivent au minimum 140 700 francs alors que les 10% des indépendants les plus aisés disposent au minimum de 238 300 francs.

La répartition par âge montre que les indépendants débutent leur activité plus tardivement que les salariés et se retirent plus progressivement du marché du travail: un quart (25,4%) des indépendants ont moins de 40 ans et 5,5% d'entre eux ont plus de 64 ans contre respectivement 51,8% et 1,1% pour les salariés.

Le revenu médian des salariés passe de 24 200 francs pour les moins de 25 ans à 81 700 francs pour les 50-54 ans. Il baisse ensuite légèrement puis remonte à 89 900 francs pour les 65-69

ans. Le revenu médian des indépendants suit une évolution similaire: il passe de 25 200 francs pour les 25-29 ans à 64 100 francs pour les 50-54 ans puis baisse un peu jusqu'à 65 ans et bondit à 111 900 francs pour les 65-69 ans.

REVENU MÉDIAN ET POIDS DES ACTIFS SELON L'ÂGE DES CONTRIBUABLES, LAUSANNE, 2006



¹ Effectif trop faible pour être significatif avant 25 ans.

La plupart de ceux qui continuent de travailler au-delà de l'âge de la retraite ont vraisemblablement un revenu attractif car les disparités de revenus baissent pour les 65-69 ans. L'indice de Gini passe ainsi de son niveau le plus haut pour les 60-64 ans à un niveau inférieur, et ce tant pour les salariés (0,36 contre 0,33) que pour les indépendants (0,55 contre 0,44).

LES RENTIERS: UN TIERS DES CONTRIBUABLES

Près d'un cinquième (18,6%) des rentiers ont moins de 60 ans. Leur proportion au sein des contribuables augmente régulièrement jusqu'à 65 ans. Elle passe de 5,4% pour les 21-24 ans à 11,5% au seuil de la cinquantaine. Entre 55 et 59 ans, plus d'un contribuable

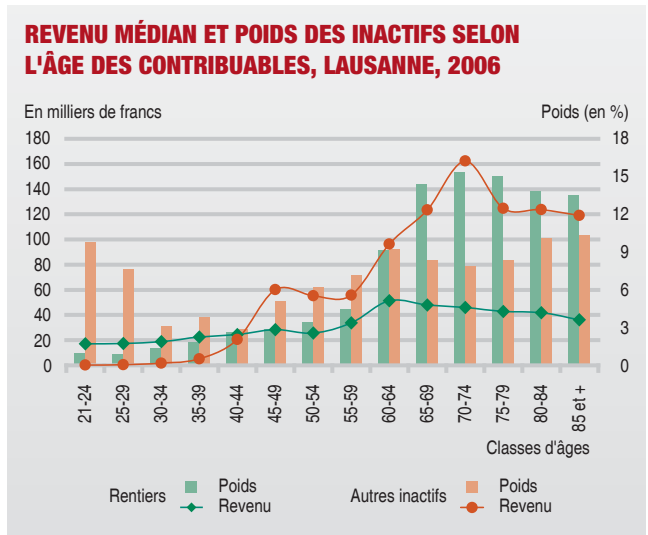
REVENU SELON LE STATUT D'ACTIVITÉ DES CONTRIBUABLES¹, LAUSANNE, 2006

Statuts d'activité	Contribuables		Revenu annuel			Indicateurs de dispersion du revenu (en francs) ²				
	Effectif	En %	Montant en millions de francs	En %	Moyenne	P10	P25	P50 (médiane)	P75	P90
Actifs	36 992	63,8	2 979,0	70,9	80 531	21 656	43 564	65 165	98 008	144 701
salariés	34 825	60,1	2 758,4	65,7	79 209	22 709	44 544	65 552	97 421	140 719
indépendants	2 167	3,7	220,6	5,2	101 777	16 632	29 137	54 465	120 203	238 362
Inactifs	20 961	36,2	1 220,3	29,1	58 217	16 584	23 954	40 973	67 747	102 614
rentiers	19 218	33,2	948,2	22,6	49 337	17 207	24 241	40 127	64 292	92 158
autres	1 743	3,0	272,1	6,5	156 132	22	6 268	75 537	185 391	367 613
Total	57 953	100,0	4 199,3	100,0	72 460	17 717	33 208	56 793	87 604	132 020

¹ Le revenu des contribuables taxés d'office n'est pas pris en compte car il ne peut pas être réparti.

² Voir « Univers de référence et définitions » en page 4.

sur cinq (20,6%) est un rentier et plus de deux sur cinq (43,5%) entre 60 et 64 ans. Après 64 ans, 91,5% des contribuables sont rentiers.



Les rentiers disposent d'un revenu médian de 40 100 francs. Ce revenu est inférieur à 20 000 francs avant 35 ans et atteint 51 300 francs pour les 60-64 ans. Il baisse ensuite régulièrement et n'est plus que de 36 100 francs après 85 ans². Cette baisse est vraisemblablement liée à la diminution des rentes suite au décès de l'un des conjoints.

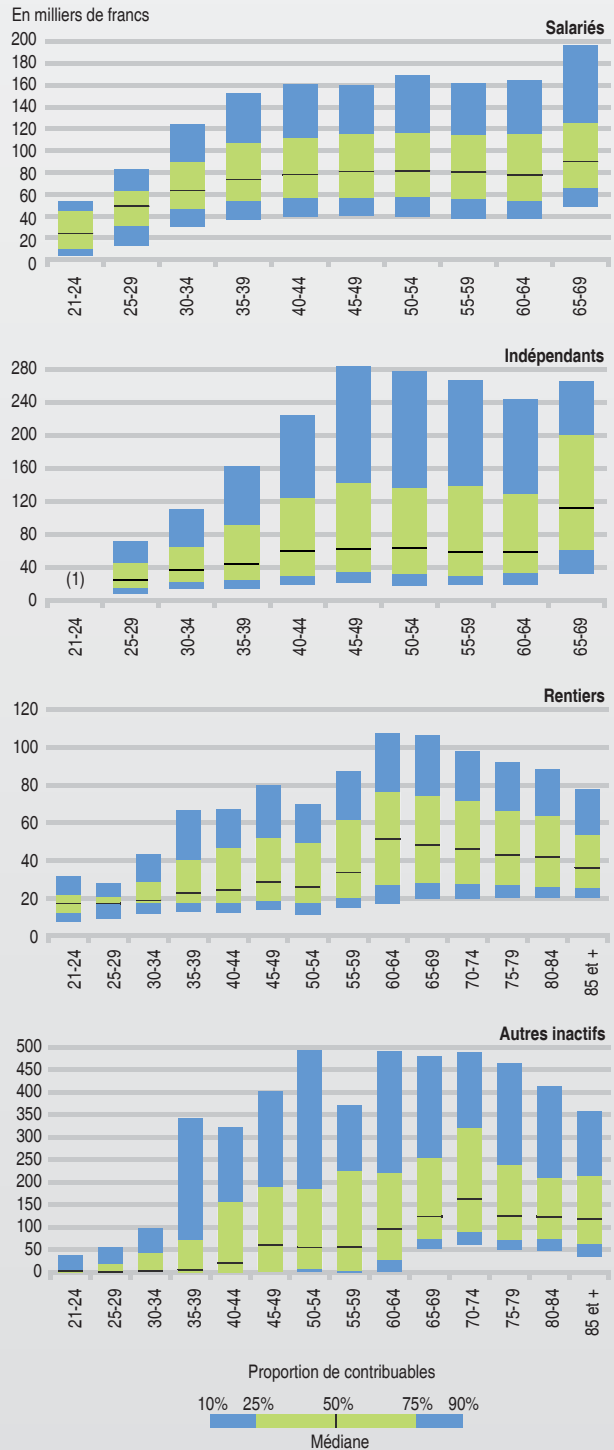
La concentration du revenu des rentiers (indice de Gini: 0,37) est identique à celle enregistrée pour les salariés mais son évolution diffère avec l'âge. Elle est minimale entre 21 et 34 ans (0,30) et maximale entre 35 et 59 ans (0,40). Après 65 ans, l'inégalité baisse à nouveau jusqu'à atteindre une valeur de 0,33 pour les rentiers les plus âgés.

REVENUS TRÈS HÉTÉROGÈNES POUR LES AUTRES INACTIFS

Le revenu médian des autres inactifs est de 75 500 francs, soit 88,2% de plus que celui des rentiers et de 15,9% supérieur à celui des actifs. Ce revenu évolue fortement avec l'âge. Il passe de moins de 5 000 francs pour les moins de 40 ans (24,4% des contribuables de cette catégorie) à 96 200 francs pour les 60-64 ans. Il continue à augmenter et culmine à 162 300 francs pour les 70-74 ans avant de redescendre à 118 900 francs pour les 85 ans et plus.

Selon l'indice de Gini, l'inégalité de ce statut d'activité est très élevée (0,67). Elle baisse cependant de manière continue avec l'âge; l'indice passe de 0,86 pour les moins de 25 ans à 0,55 pour les plus de 85 ans.

DISPERSION DU REVENU SELON LE STATUT D'ACTIVITÉ, ET L'ÂGE DES CONTRIBUABLES, LAUSANNE, 2006

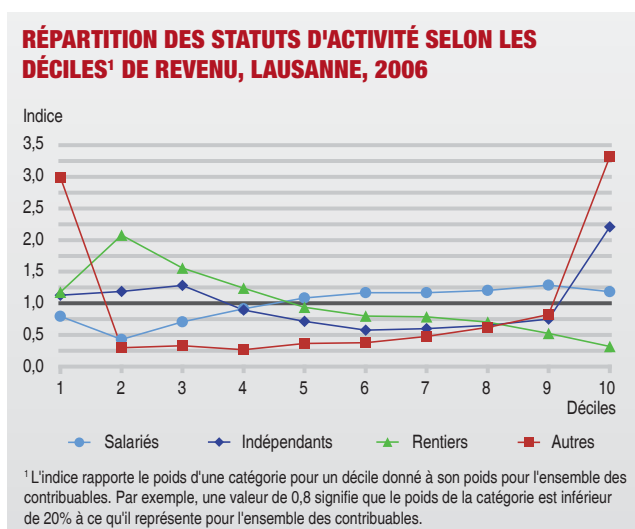


¹ Effectif trop faible pour être significatif avant 25 ans.

²L'obligation de cotiser à la LPP (prévoyance professionnelle) a été introduite en 1985. Les personnes qui ont actuellement 90 ans ou plus n'ont pas nécessairement cotisé et ne bénéficient pas de rentes LPP. Rappelons encore que les prestations complémentaires (PC) ne sont pas prises en compte ici car elles ne sont pas imposables.

STATUT D'ACTIVITÉ ET DÉCILES DE REVENU

La répartition des contribuables selon leur statut, au sein des déciles du revenu, permet d'illustrer l'opposition entre les salariés et les rentiers : les salariés sont surreprésentés à partir du cinquième décile de revenu (ils ont un poids démographique supérieur à leur poids dans l'ensemble des contribuables et obtiennent donc un indice supérieur à l'unité) alors que les rentiers sont surreprésentés dans les quatre premiers déciles.



La distribution des indépendants est plus hétérogène puisqu'ils sont surreprésentés dans les trois premiers déciles et dans le dernier décile. Enfin, la distribution des autres inactifs est la plus disparate. Ses représentants sont fortement surreprésentés à la fois dans le premier et dans le dernier décile.

TAILLE ET TYPES DE MÉNAGES

La taille d'un ménage détermine en grande partie son niveau de revenu, puisqu'une ou plusieurs personnes peuvent contribuer à la formation de ce dernier. De manière générale, le revenu des

ménages augmente en fonction du nombre de personnes qui le constituent. Le revenu moyen passe ainsi de 51 700 francs pour les personnes seules à 138 000 francs pour les ménages de 5 personnes et plus.

LE REVENU AUGMENTE AVEC LA TAILLE DES MÉNAGES

Cette augmentation n'est toutefois pas linéaire puisque les enfants n'ont pour la plupart pas d'activité professionnelle. C'est entre les personnes seules et les ménages de deux personnes que le facteur d'accroissement est le plus élevé : le revenu moyen d'un ménage de deux personnes est 1,8 fois plus élevé que celui d'une personne seule, mais celui d'un ménage de cinq personnes et plus n'est que 2,7 fois plus important.

On relèvera que cette augmentation du revenu moyen en fonction de la taille du ménage ne se vérifie pas au-delà de quatre personnes pour le revenu médian. Cette divergence entre l'évolution du revenu moyen et celle du revenu médian semble indiquer que les disparités de revenu sont plus importantes dans les grands ménages.

UNE DISPERSION PLUS GRANDE POUR LES PERSONNES SEULES ET LES PLUS GRANDS MÉNAGES

La dispersion, mesurée par le rapport interdécile (P90/P10), est la plus forte pour les personnes seules (6,2). Elle décroît ensuite, à mesure que la taille des ménages augmente, et atteint sa valeur la plus faible (3,9) pour les ménages de quatre personnes, puis remonte à 5,1 pour les ménages composés de cinq personnes et plus. L'indice de Gini permet de confirmer cette évolution : sa valeur passe de 0,39 pour les personnes seules, à 0,37 pour les ménages de deux personnes puis décroît jusqu'aux ménages de quatre personnes, (0,33) et remonte fortement pour les plus grands ménages (0,41).

Signalons encore que les écarts de revenu selon la taille sont aussi liés à l'âge des contribuables : moins de la moitié (43,6%) des

REVENU SELON LA TAILLE DU MÉNAGE DES CONTRIBUABLES, LAUSANNE, 2006

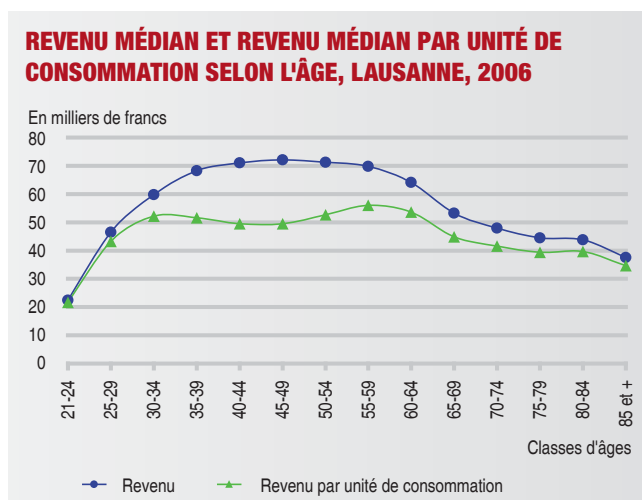
Taille des ménages	Contribuables		Revenu annuel			Indicateurs de dispersion du revenu (en francs) ¹				
	Effectif	En %	Montant en millions de francs	En %	Moyenne	P10	P25	P50 (médiane)	P75	P90
1 personne	37 869	62,6	1 960,1	45,4	51 758	14 662	25 000	44 306	64 706	90 223
2 personnes	12 688	21,0	1 196,3	27,7	94 299	34 254	50 622	75 534	108 820	160 299
3 personnes	4 494	7,4	457,0	10,6	101 699	38 784	58 639	86 571	120 404	167 412
4 personnes	4 008	6,6	502,6	11,7	125 407	53 304	74 197	103 832	148 102	208 958
5 personnes et plus	1 445	2,4	199,5	4,6	138 037	49 470	68 882	98 107	154 908	251 250
Total	60 504	100,0	4 315,5	100,0	71 326	17 764	32 531	55 767	86 287	130 180

¹ Voir « Univers de référence et définitions » en page 4.

contribuables de référence des ménages d'une ou de deux personnes ont entre 30 et 59 ans contre 92,2% pour les ménages de trois personnes et plus.

NIVEAU DE VIE DES MÉNAGES

L'analyse qui précède n'ajuste pas le revenu selon la taille des ménages. Un tel ajustement permet de préciser le cycle de vie des ménages et de mettre en perspective l'évolution du revenu médian selon l'âge.



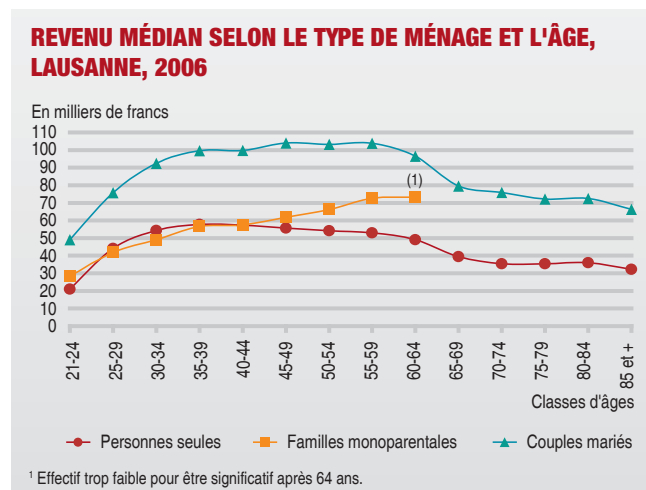
En début de cycle, le revenu médian par unité de consommation se confond pratiquement avec le revenu médian car à cet âge, la plupart des contribuables sont célibataires. Le revenu croît aux âges jeunes suite aux augmentations de rémunération liées à l'insertion sur le marché du travail. L'arrivée d'enfants atténue rapidement cette hausse en augmentant les charges du ménage et le revenu médian par unité de consommation atteint déjà un premier sommet entre 30 et 34 ans, puis baisse légèrement jusqu'à 45 ans environ. Le départ des enfants et la baisse concomitante des charges de famille entraîne ensuite symétriquement une hausse du revenu par unité de consommation qui croît jusqu'à 55-59 ans. Finalement,

le passage à la retraite s'accompagne d'une baisse de revenu et l'écart entre les deux courbes s'amenuise.

UN REVENU PLUS ÉLEVÉ POUR LES COUPLES MARIÉS

L'analyse des revenus selon le type de ménage mérite aussi attention et permet de distinguer les familles monoparentales du reste des contribuables. Les couples mariés représentent 30,8% des contribuables et concentrent près de la moitié (48,6%) du revenu total. Bien que majoritaires (62,6%), les personnes seules n'en totalisent que 45,4%. Le solde (6,0%) échoit aux familles monoparentales qui réunissent 6,6% des contribuables.

Les couples mariés ont des revenus supérieurs aux autres contribuables. Leur revenu médian (90 900 francs) est plus du double (2,1) de celui des personnes seules (44 300 francs) et 1,6 fois plus élevé que celui des familles monoparentales (57 000 francs).



L'évolution du revenu médian selon l'âge diffère entre les types de ménage. Le revenu médian atteint son maximum entre 35 et 39 ans déjà pour les personnes seules (57 700 francs) et entre 45 et 49 ans pour les couples mariés (103 900 francs), tandis que le revenu médian des familles monoparentales croît jusqu'à 60 ans (73 100 francs). Le revenu médian des familles monoparentales est infé-

REVENU SELON LE TYPE DE MÉNAGE DES CONTRIBUABLES, LAUSANNE, 2006

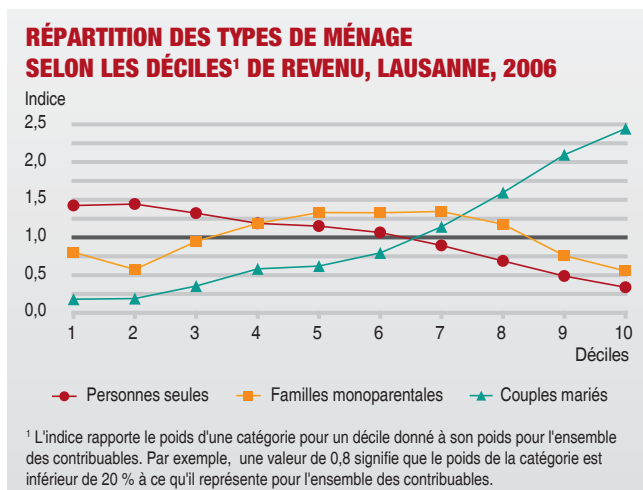
Types de ménage	Contribuables		Revenu annuel			Indicateurs de dispersion du revenu (en francs) ¹				
	Effectif	En %	Montant en millions de francs	En %	Moyenne	P10	P25	P50 (médiane)	P75	P90
Personnes seules	37 869	62,6	1 959,9	45,4	51 756	14 660	25 000	44 306	64 701	90 223
Couples mariés	18 612	30,8	2 096,8	48,6	112 656	42 012	62 996	90 993	128 763	189 047
Familles monoparentales	4 023	6,6	258,8	6,0	64 339	21 348	39 408	57 002	78 115	105 712
Total	60 504	100,0	4 315,5	100,0	71 326	17 764	32 531	55 767	86 287	130 180

¹ Voir « Univers de référence et définitions », en page 4.

rieur à celui des personnes seules entre 25 et 39 ans et nettement supérieur après 45 ans.

La dispersion du revenu varie elle aussi entre les types de ménages. Le revenu médian est multiplié par 6,2 entre les limites des déciles extrêmes pour les personnes seules (14 600 et 90 200 francs), par 5,0 pour les familles monoparentales (21 300 et 105 700 francs) et par 4,5 pour les couples mariés (42 000 et 189 000 francs). En termes de concentration des revenus, l'inégalité est la plus forte pour les personnes seules (indice de Gini : 0,39). Elle est de 0,36 pour les couples mariés et de 0,33 pour les familles monoparentales.

un peu plus de 11 % de l'inégalité. Ces effets ne peuvent toutefois pas être additionnés dans la mesure où ces facteurs sont liés entre eux. Une combinaison fine de facteurs qui tient compte du type de ménage, de l'âge, du statut d'activité, du nombre d'actifs et du nombre d'enfant dans le ménage ainsi que du sexe du contribuable permet de rendre compte de moins de la moitié (43 %) de la dispersion des revenus.



La répartition en déciles des contribuables donne une image synthétique des inégalités entre les types de ménage : les personnes seules sont surreprésentées dans les six premiers déciles de la distribution, tandis que les couples mariés sont surreprésentés dans les trois derniers déciles. Les familles monoparentales présentent un profil intermédiaire : elles sont surreprésentées entre la quatrième et le huitième décile.

LES DIMENSIONS SOCIALES ÉTUDIÉES EXPLIQUENT MOINS DE LA MOITIÉ DES ÉCARTS DE REVENU

L'âge, le statut d'activité, le nombre d'actifs et d'enfants ainsi que le type de ménage sont des facteurs discriminants dans la constitution du revenu des ménages. Avant de nous intéresser de manière plus fine aux différents types de ménages, il nous semble intéressant d'évaluer la capacité de ces facteurs à rendre compte de la dispersion des revenus des contribuables. Pour se faire, nous utilisons l'indice de Theil qui permet de mesurer le pouvoir explicatif d'un facteur.

Selon cet indice, le type de ménage est le déterminant majeur de l'inégalité. Ce facteur explique à lui seul environ 20 % de l'inégalité. Il est suivi par l'âge et le statut d'activité qui expliquent chacun

TYPES DE MÉNAGES

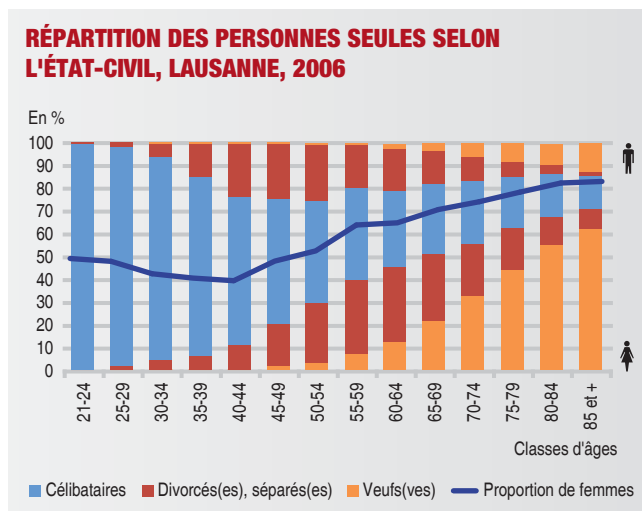
Ce chapitre présente les principales caractéristiques socio-démographiques des personnes seules, des couples mariés et des familles monoparentales ainsi que de leur revenu.

PERSONNES SEULES

En 2006, sur les 60 504 contribuables lausannois retenus pour cette étude, près de deux tiers (37 869, soit 62,6%) sont des personnes seules au sens fiscal¹. Le poids démographique des personnes seules décline jusqu'à cinquante ans puis croît à nouveau. Il passe ainsi de 93,6% pour les moins de 25 ans à 42,0% pour les 45-49 ans puis remonte ensuite et atteint près de 80% (78,9%) pour le quatrième âge.

DES EFFECTIFS LIÉS AUX MARIAGES ET AUX DIVORCES

Ces variations de poids peuvent être mises en relation avec les tribulations de la vie à deux. Entre 21 et 49 ans, les célibataires sont majoritaires², mais dès 35 ans, le divorce ou la séparation a touché plus d'une personne seule sur cinq (21,1%) et concerne plus de la moitié (50,9%) d'entre-elles entre 50 et 64 ans. Finalement, à l'orée du troisième âge, plus d'une personne seule sur sept (15,2%) a perdu son conjoint et les veufs deviennent majoritaires (52,2%) à partir de 75 ans.



Les personnes seules se répartissent grosso modo en trois groupes d'âges : un tiers d'entre elles (32,9%) sont âgées de moins de 35 ans, un tiers (32,0%) ont entre 35 et 59 ans et le tiers restant (35,0%) ont soixante ans et plus. En comparaison, les mêmes

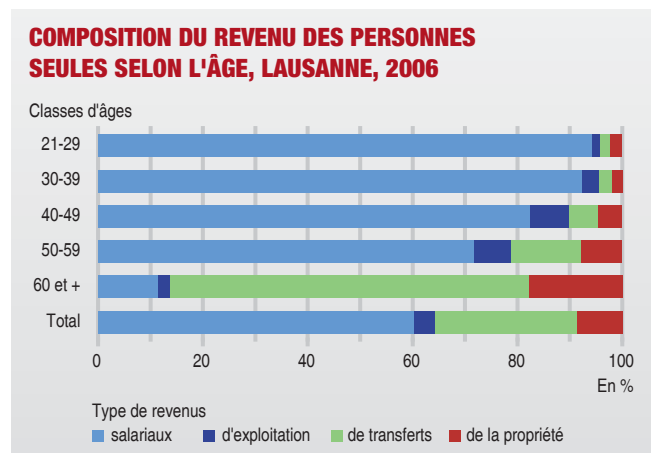
tranches d'âges réunissent respectivement 26,0%, 41,6% et 32,4% de l'ensemble des contribuables.

UNE MAJORITÉ DE FEMMES

Plus de la moitié (56,9%) des personnes seules sont des femmes. Leur proportion est de 48,7% pour les moins de 25 ans. Elle décroît ensuite jusqu'à 44 ans (38,8%) avant d'augmenter à nouveau et atteint 82,7% pour le quatrième âge. A partir de 50 ans, les femmes sont plus nombreuses que les hommes (50-54 ans : 52,1% ; 65 ans et plus : 77,7%). La structure par âge des hommes seuls montre que plus de la moitié (51,8%) d'entre eux ont moins de 40 ans et qu'un peu plus d'un homme seul sur sept (14,7%) a plus de 64 ans. Ces proportions sont respectivement de 31,9% et 38,9% pour les femmes seules.

POIDS DES REVENUS DE TRANSFERTS PLUS CONSÉQUENT

Les revenus d'activité représentent 64,2% du revenu des personnes seules (60,4% pour les revenus salariaux). Les revenus de transferts sont la deuxième composante du revenu avec 27,1% et les revenus de la propriété ferment la marche (8,7%). En comparaison avec l'ensemble des contribuables, les revenus d'activité et de la propriété des personnes seules perdent du terrain et le poids des revenus de transferts est plus important.



La composition du revenu se modifie avec l'âge. Sans surprise, avant 65 ans, 86,8% du revenu provient du travail. Le solde provient des revenus de transferts (8,7%) et de la propriété (4,5%). Passé l'âge de la retraite, les revenus d'activité (3,5%) s'effacent devant les revenus de transferts (76,7%) et de la propriété (19,8%).

¹ Selon la logique fiscale, les personnes non mariées vivant sous le même toit sont considérées comme des contribuables distincts.

² Selon le Recensement de la population 2000, 19% des célibataires vaudois âgés de 25 ans et plus vivent en union libre.

Des différences apparaissent entre les hommes et les femmes en âge d'être actifs : la part des revenus d'activité des hommes (89,3%) est plus élevée que celle des femmes (83,8%) et le reste après 65 ans (8,6% contre 1,8%). Cet écart tient au poids des revenus de transferts, qui est plus important pour les femmes en âge d'être actives que pour les hommes (11,9% contre 5,9%), et ce dès 35 ans.

UN REVENU MÉDIAN STABLE ENTRE 30 ET 55 ANS

Les personnes seules totalisent 1,96 milliard de francs de revenu, soit 45,4% du revenu de l'ensemble des contribuables. Cette part est très inférieure à leur poids démographique (62,6%) et leur revenu médian est nettement moins élevé (44 300 francs ; Vaud : 47 300 francs) que celui de l'ensemble des contribuables (55 700 francs). L'entrée et la sortie de la vie active constituent des phases de transition entre deux périodes de relative stabilité du revenu médian des personnes seules. Le revenu médian des jeunes augmente rapi-

dement et atteint un équilibre relatif entre 30 et 54 ans. Entre ces âges, le revenu médian oscille autour de 55 600 francs. Il diminue ensuite entre 55 et 64 ans, lors de la période charnière qui marque la fin de la carrière professionnelle, et se stabilise à nouveau autour de 35 500 francs pour les personnes âgées de 65 ans et plus.

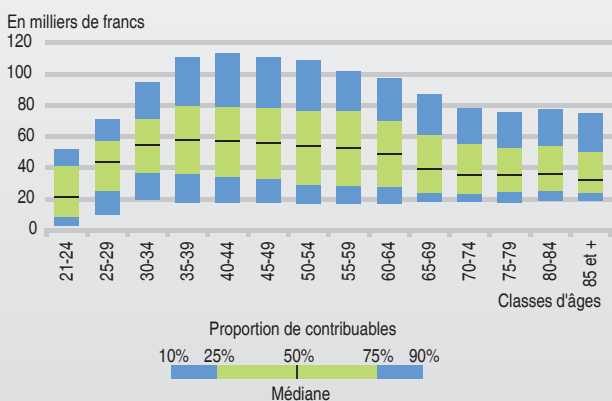
La dispersion est la plus forte pour les moins de 30 ans. Le revenu est multiplié par 12,3 entre les limites des déciles extrêmes (5200 francs et 65 000 francs) ; le double de la valeur du rapport de l'ensemble des personnes seules (6,2). Ce rapport est de 6,0 entre 30 et 54 ans et de 4,3 pour les 65 ans et plus.

Selon l'indice de Gini, la concentration, très forte en début de carrière (21-25 ans : 0,43), atteint sa valeur minimale pour les 30-34 ans (0,30) et remonte ensuite régulièrement. L'inégalité la plus forte est observée pour les personnes âgées de plus de 65 ans (0,39).

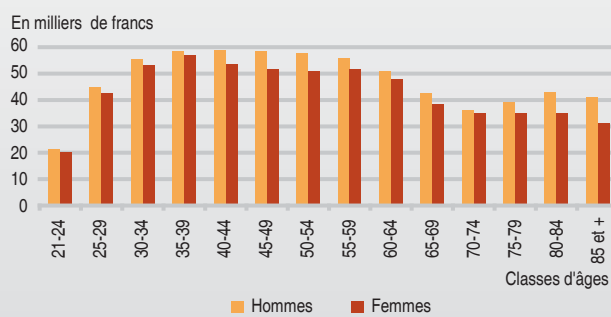
DES REVENUS QUI DIVERGENT SELON LE GENRE

En 2006, le revenu annuel médian des hommes seuls (actifs et inactifs) s'établit à 48 700 francs, il est supérieur de 17,2% à celui des femmes (41 600 francs), soit une différence de 7100 francs. La

DISPERSION DU REVENU DES PERSONNES SEULES SELON L'ÂGE, LAUSANNE, 2006



REVENU MÉDIAN DES PERSONNES SEULES SELON L'ÂGE, LAUSANNE, 2006



REVENU DES PERSONNES SEULES¹, LAUSANNE, 2006

	Contribuables		Revenu annuel		Indicateurs de dispersion du revenu (en francs) ²					
	Effectif	En %	Montant en millions de francs	En %	Moyenne	P10	P25	P50 (médiane)	P75	P90
Actifs³	21 320	59,2	1 232,2	65,4	57 797	13 738	33 548	52 912	72 111	98 789
Hommes	10 981	30,5	681,5	36,2	62 061	13 732	34 420	55 250	76 142	109 523
Femmes	10 325	28,7	550,4	29,2	53 303	13 797	32 856	50 559	68 614	88 138
Inactifs	14 674	40,8	651,1	34,6	44 371	14 953	21 264	31 929	52 046	75 709
Hommes	4 086	11,4	186,2	9,9	45 561	11 412	17 985	27 827	54 846	82 691
Femmes	10 543	29,3	463,6	24,6	43 969	16 280	22 720	33 244	51 098	72 868
Total	35 994	100,0	1 883,3	100,0	52 323	14 400	25 141	45 040	65 507	91 179
Hommes	15 067	41,9	867,7	46,1	57 586	12 900	25 301	50 167	71 606	104 672
Femmes	20 868	58,0	1 013,9	53,8	48 587	15 400	25 126	41 946	61 057	82 904

¹ Le revenu des contribuables taxés d'office n'est pas pris en compte car il ne peut pas être réparti. ² Voir « Univers de référence et définitions » en page 4.

³ Contribuables dont la majeure partie du revenu provient de l'activité.

disparité de revenu entre hommes et femmes varie avec l'âge : en moyenne, le revenu des hommes seuls est supérieur de moins de 8% (7,3%) à celui de femmes seules avant 40 ans et de moins de 12% (11,7%) entre 40 et 64 ans. L'écart se resserre entre 65 et 80 ans (9,4%) avant de remonter à 26,2% pour le quatrième âge. L'inégalité est moins marquée entre les femmes (indice de Gini : 0,37) qu'entre les hommes (0,41).

UN REVENU MÉDIAN DE 52 900 FRANCS POUR LES ACTIFS

Six personnes seules sur dix sont considérées comme actives car la majorité de leurs ressources provient de l'activité professionnelle. C'est le cas de 72,9% des hommes et de 49,5% des femmes (ces proportions sont respectivement de 85,4% et 81,0% pour les moins de 65 ans). Toutes sources de revenus confondus, le revenu médian des actifs est de 52 900 francs, soit 65,7% de plus que celui des personnes inactives (31 900 francs). Parmi les actifs, le revenu médian des hommes (55 200 francs) est supérieur de 9,3% à celui des femmes (50 500 francs), alors qu'il est inférieur à celui des femmes de 16,3% pour les inactifs (27 800 et 33 200 francs).

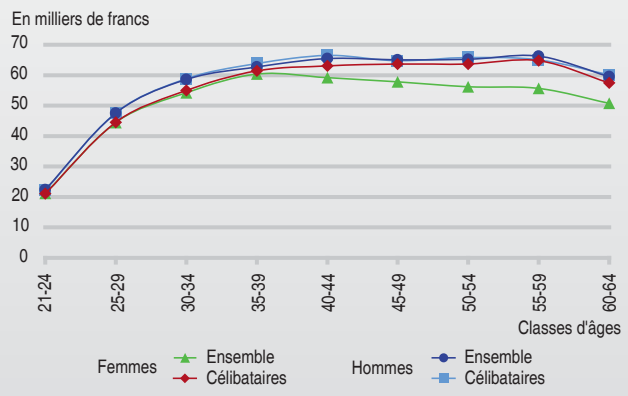
Parmi les inactifs, le revenu médian des femmes est supérieur à celui des hommes avant 65 ans (25 900 francs contre 20 000 francs). L'écart de revenu est relativement faible avant 55 ans (18 900 francs pour les femmes contre 17 600 francs pour les hommes), mais il se creuse pour les 55-64 ans (36 800 francs contre 27 900 francs). Après 65 ans, la situation s'inverse et le revenu médian des hommes (39 200 francs) dépasse celui des femmes (34 700 francs). L'écart de revenu selon le genre augmente avec l'âge : le revenu médian des hommes s'élève à 37 900 francs pour les 65-79 ans et à 42 500 francs pour le quatrième âge contre respectivement 35 800 francs et 33 300 francs pour les femmes seules inactives.

L'ACTIVITÉ DES HOMMES MOINS SENSIBLE À LA SITUATION FAMILIALE

Nous allons maintenant nous intéresser plus spécifiquement aux revenus d'activité (salaire et revenu d'exploitation) des actifs vivant seuls. Le revenu médian d'activité des actifs s'élève à 51 700 francs. Le revenu médian d'activité des hommes (54 500 francs) est supérieur de 11,7% à celui des femmes (48 800 francs).

Le revenu d'activité des hommes actifs progresse avec l'âge et atteint un plafond à 55 ans (66 100 francs) ; il diminue ensuite progressivement et passe au-dessous de 60 000 francs après 60 ans. L'évolution du revenu d'activité des femmes actives est un peu différente. Bien qu'inférieur au départ, le revenu des femmes évolue de manière similaire à celui des hommes en début de carrière. Il atteint son maximum entre 35 et 39 ans déjà (60 400 francs) puis s'écarte sensiblement de celui des hommes.

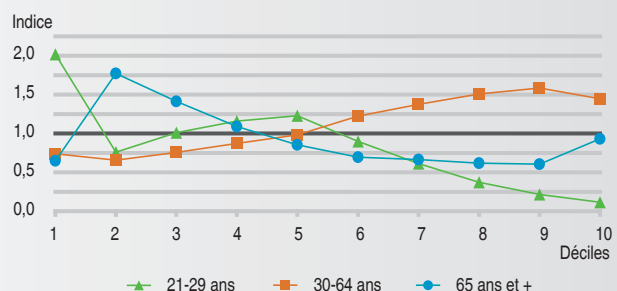
REVENU MÉDIAN D'ACTIVITÉ POUR LES PERSONNES SEULES ACTIVES, SELON L'ÂGE, LAUSANNE, 2006



Cette divergence est vraisemblablement liée aux aléas de la vie de couple (dissolution des unions) qui déteint plus fortement sur le revenu d'activité des femmes que sur celui des hommes. En effet, lorsque l'on ne considère que les femmes célibataires, leur revenu d'activité atteint lui aussi son maximum à 55 ans (64 700 francs) et le revenu médian des 35-64 ans est inférieur à celui de l'ensemble des hommes d'un peu plus de 2% seulement (62 700 francs contre 64 100 francs).

Bien que cela fasse partie des déductions autorisées, signalons tout de même qu'un peu plus d'un homme seul actif sur huit (12,6%) paie une pension alimentaire dont le montant médian s'élève à 12 000 francs. Cette proportion augmente avec l'âge : elle passe de 9,5% pour les trentenaires à 29,8% pour les quadragénaires et redescend à 21,9% pour les quinquagénaires.

RÉPARTITION DES PERSONNES SEULES SELON LES DÉCILES¹ DE REVENU, LAUSANNE, 2006



¹ L'indice rapporte le poids d'une catégorie pour un décile donné à son poids pour l'ensemble des contribuables. Par exemple, une valeur de 0,8 signifie que le poids de la catégorie est inférieur de 20% à ce qu'il représente pour l'ensemble des contribuables.

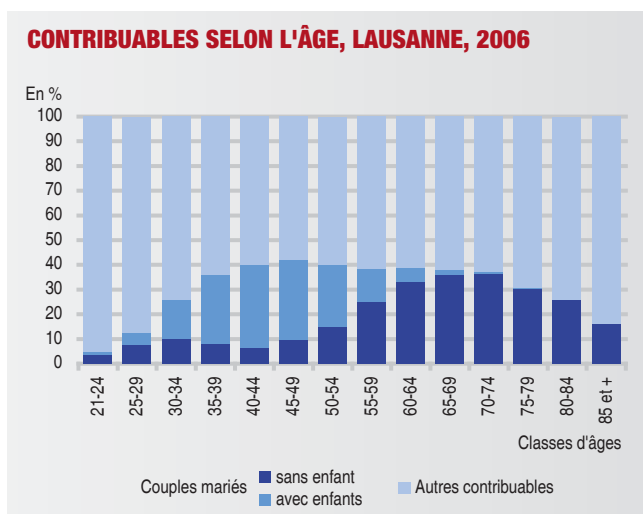
REVENU MOINS ÉLEVÉ POUR LES JEUNES ET LES SENIORS

La répartition des personnes seules selon trois tranches d'âges donne une bonne image de leur répartition dans les déciles de revenu de l'ensemble des contribuables. Les plus jeunes sont sur-

représentés dans le premier décile ainsi qu'entre le troisième et le cinquième décile ; passé ce cap, plus le décile de revenu est élevé, moins ils sont présents. Les âges intermédiaires sont surreprésentés à partir du sixième décile, alors que les personnes de 65 ans et plus sont surreprésentées entre le deuxième et le quatrième décile ainsi que dans le dernier décile de revenu.

COUPLES MARIÉS

Les 18 612 couples mariés représentent 30,8% des contribuables lausannois (Vaud : 40,7%). Leur distribution selon l'âge³ se déduit de celle des personnes seules : leur poids démographique augmente avec l'âge puis décline à partir cinquante ans. Il passe ainsi de 9,6% pour les moins de 30 ans à 42,1% pour les 45-49 ans et retombe à 21,1% pour le quatrième âge. L'époux est âgé de moins de 40 ans dans près d'un quart (24,0%) des couples ; il a entre 40 et 59 ans dans 42,4% des couples et un tiers des époux ont plus de 60 ans (33,6%).



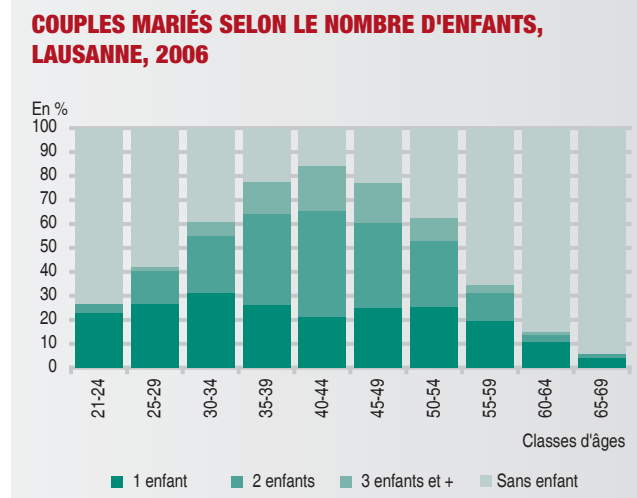
COUPLES AVEC ENFANTS MAJORITAIRES ENTRE 35 ET 54 ANS

Plus de la moitié des couples mariés (54,5%) n'ont pas ou plus d'enfant à charge vivant en ménage commun. Les couples sans enfant sont majoritaires avant 30 ans et après 54 ans, et l'époux est âgé de plus de cinquante ans dans plus des trois quarts (75,8%) des couples sans enfant (44,7% ont plus de 64 ans).

Parmi les couples avec enfants (8475 couples), 39,0% ont un seul enfant à charge, 44,5% ont deux enfants et 16,5% ont trois enfants et plus. En moyenne, les couples avec enfants vivent avec 1,8 enfant (Vaud : 1,9).

³ Il s'agit de l'âge de l'époux.

Dans deux de ces couples sur cinq (41,7%), l'époux a entre 40 et 49 ans. Le poids de cette classe d'âges augmente en fonction du nombre d'enfants : il passe de 30,7% pour les couples avec un enfant à 59,3% pour les couples avec quatre enfants et plus. La répartition entre les classes d'âges est la plus homogène pour les couples avec un seul enfant qui voient leur effectif augmenter à nouveau après 45 ans suite au départ de la maison des plus grands enfants.



UN REVENU PLUS ÉLEVÉ POUR LES COUPLES AVEC ENFANTS...

Le revenu médian des couples sans enfant est de 82 300 francs. Il est inférieur de 18,8% à celui des couples avec enfants (101 400 francs). Le revenu médian passe de 96 900 francs pour les couples avec un enfant à charge à 106 200 francs pour ceux avec deux enfants. Il cesse de croître au-delà de deux enfants : les couples avec trois enfants et plus disposent d'un revenu médian de 99 300 francs. En revanche, la dispersion du revenu continue à augmenter. Elle atteint sa valeur maximale pour les couples avec trois enfants et plus, avec un rapport interdécile de 4,9 (entre 51 600 et 252 100 francs).

...QUI CROÎT EN FONCTION DE L'ÂGE DU PLUS JEUNE ENFANT

Le croisement de l'âge de l'époux avec celui du plus jeune enfant permet d'affiner l'analyse. Le revenu médian des couples avec enfants augmente en fonction de l'âge du plus jeune enfant. Il passe de 93 400 francs pour les couples où le plus jeune enfant est en bas âge (moins de quatre ans) à 97 600 francs pour ceux où

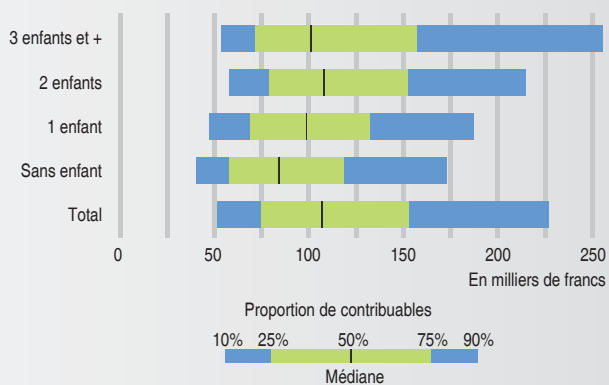
il est âgé de quatre à neuf ans et atteint 110 600 francs lorsque le benjamin est âgé de dix ans et plus.

Les écarts de revenu en fonction de l'âge du benjamin sont relativement faibles entre 30 et 44 ans, lorsque la majorité des enfants sont petits (le benjamin est âgé de moins de dix ans dans 83,3% des couples de cette classe d'âges). Ils se creusent entre 45 et 60 ans, lorsque les enfants grandissent (le benjamin est âgé de dix ans ou plus dans 69,2% des couples). Le revenu des couples avec de jeunes enfants est alors nettement moins élevé que celui des autres couples. On relèvera encore que lorsque le plus jeune enfant est âgé de dix ans ou plus, le revenu médian des couples augmente avec le nombre d'enfants; il passe ainsi de 103 300 francs pour les couples avec un enfant à 133 200 francs pour les couples avec trois enfants et plus.

REVENU MÉDIAN DES COUPLES MARIÉS SELON L'ÂGE DE L'ÉPOUX ET DU PLUS JEUNE ENFANT, LAUSANNE, 2006

	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +	Total
30 à 44 ans	98 378	101 734	90 522	98 938
moins de 4 ans	100 464	100 122	87 018	98 162
de 4 à 9 ans	97 595	101 134	94 792	99 130
10 ans et plus	93 780	107 795	103 970	100 575
45 à 60 ans	100 244	116 321	116 341	109 245
moins de 4 ans	92 048	103 252	89 790	97 272
de 4 à 9 ans	81 200	103 164	101 883	97 434
10 ans et plus	103 387	122 544	133 249	113 926
Total	96 950	106 255	99 334	101 403
moins de 4 ans	92 915	97 695	86 587	93 425
de 4 à 9 ans	93 190	101 341	96 622	97 673
10 ans et plus	101 273	119 578	127 151	110 617

DISPERSION DU REVENU DES COUPLES MARIÉS SELON LE NOMBRE D'ENFANTS, LAUSANNE, 2006



PLUS DE DEUX TIERS DES COUPLES SONT ACTIFS

Un couple marié est considéré comme actif si la majorité de ses ressources est issue des revenus d'activité professionnelle. Par opposition, les autres couples sont considérés comme inactifs bien qu'ils puissent aussi percevoir des revenus d'activité.

En 2006, plus des deux tiers (69,6%) des couples mariés lausannois sont actifs; cette proportion passe de 94,5% pour les moins de 60 ans à 7,4% pour les couples où l'époux a dépassé l'âge légal de la retraite. Ces couples actifs captent près des trois quarts (74,5%) du revenu des couples mariés. Leur revenu moyen est de 121 800 francs et leur revenu médian de 101 000 francs contre respectivement 95 500 et 72 500 francs pour les inactifs.

REVENU DES COUPLES MARIÉS¹, LAUSANNE, 2006

	Contribuables		Revenu annuel			Indicateurs de dispersion du revenu (en francs) ²				
	Effectif	En %	Montant en millions de francs	En %	Moyenne	P10	P25	P50 (médiane)	P75	P90
Actifs	12 626	69,6	1 538,3	74,5	121 838	51 401	72 414	101 022	140 420	202 366
sans enfant	4 861	26,8	557,9	27,0	114 762	45 189	67 357	96 364	133 103	189 189
avec enfants	7 765	42,8	980,5	47,5	126 268	55 470	75 861	103 841	145 410	209 981
deux conjoints actifs	8 905	49,1	1 138,7	55,1	127 871	63 464	83 932	108 456	146 908	204 816
sans enfant	3 220	17,7	392,6	19,0	121 920	55 218	79 054	105 959	141 908	196 073
avec enfants	5 685	31,3	746,1	36,1	131 242	67 333	85 960	109 757	149 346	208 958
un conjoint actif	3 721	20,5	399,6	19,4	107 401	36 144	54 866	75 105	118 623	196 087
sans enfant	1 641	9,0	165,3	8,0	100 716	33 189	52 544	73 875	110 015	171 081
avec enfants	2 080	11,5	234,4	11,4	112 675	39 188	56 742	76 441	125 665	212 705
Inactifs	5 523	30,4	527,9	25,5	95 587	35 449	48 613	72 590	101 145	152 490
sans enfant	5 047	27,8	471,2	22,8	93 358	37 100	49 488	73 216	99 949	147 697
avec enfants	476	2,6	56,8	2,7	119 224	15 489	36 726	63 530	120 202	231 439
Total	18 149	100,0	2 066,3	100,0	113 850	42 824	64 225	91 867	129 794	190 869

¹ Le revenu des contribuables taxés d'office n'est pas pris en compte car il ne peut pas être réparti.

² Voir « Univers de référence et définitions » en page 4.

La dispersion est plus faible pour les actifs que pour les inactifs. Le revenu est multiplié par 3,9 entre les limites des déciles extrêmes des actifs (51 400 et 202 300 francs) et par 4,3 pour les inactifs (entre 35 400 et 152 400 francs). Selon l'indice de Gini, la concentration est de 0,33 pour les actifs contre 0,40 pour les inactifs.

Globalement, 71,6% des ressources financières des couples provient des revenus d'activité (68,5% pour l'ensemble des contribuables lausannois), 18,6% des revenus de transferts (22,5% pour l'ensemble des contribuables) et 9,8% des revenus de la propriété (9,0% pour l'ensemble des contribuables).

Les actifs tirent plus de 90% de leur revenu (93,4%) de l'activité professionnelle. Deux tiers (66,7%) du revenu des couples inactifs sont issus des revenus de transferts et plus du quart (25,5%) de leurs ressources provient des rendements de la fortune.

L'ÉPOUSE EST ACTIVE DANS PLUS D'UN COUPLE SUR DEUX

L'analyse détaillée de la déclaration d'impôts des couples mariés montre que 81,1% d'entre eux indiquent des revenus pour l'épouse, soit en moyenne 35 500 francs (médiane 27 000 francs). Si seuls les revenus d'activité sont retenus, ce sont 56,7% des couples qui déclarent des revenus salariaux ou d'exploitation pour l'épouse pour un montant moyen de 40 500 francs (médiane 35 800 francs). Parmi les couples mariés, tous types de revenus confondus, l'épouse participe pour 25,3% au revenu du couple et le mari pour 64,9%. Le solde (9,8%) ne peut être réparti. Il est constitué essentiellement de revenus de fortune. L'apport de l'épouse est plus important pour les couples actifs (26,8%) que pour les couples inactifs (21,0%). Parmi les couples actifs, la part des revenus de l'épouse est de 30,2% pour les couples sans enfant et de 28,9% pour ceux avec un enfant. A partir de deux enfants, l'apport de l'épouse baisse sensiblement : il passe de 24,3% lorsque deux enfants sont à charge à 18,8% au sein des fratries de trois enfants à charge ou plus.

UN REVENU MÉDIAN DE 108 400 FRANCS POUR LES COUPLES AVEC DEUX ACTIFS

Les deux conjoints perçoivent des revenus d'activité professionnelle (principale ou accessoire) dans sept couples actifs sur dix (70,5%). Ces couples avec deux actifs ont un revenu médian de 108 400 francs, soit 18,1% de plus que l'ensemble des couples mariés (91 800 francs), de 7,4% supérieur à celui de l'ensemble des couples actifs (101 000 francs) et supérieur de 44,4% à celui des couples où un seul conjoint est actif (75 100 francs).

La dispersion et la concentration du revenu sont plus faibles lorsque les deux conjoints sont actifs que lorsqu'un seul des conjoints travaille. Le rapport interdécile est de 3,2 (entre 63 400 et 204 800 francs) et la valeur de l'indice de Gini est de 0,29 pour les

couples avec deux actifs contre respectivement 5,4 (entre 36 100 et 196 000 francs) et 0,42 lorsqu'il n'y a qu'un seul actif.

Les ressources des couples avec deux actifs proviennent à 94,9% des revenus de l'activité professionnelle (contre 89,3% lorsqu'un seul des conjoints est actif) ; le solde est apporté par les revenus de la propriété (4,0%) et les revenus de transferts (1,1%). Les revenus salariaux y contribuent pour 87,1% (56,7% pour le mari et 30,4% pour l'épouse) et les revenus d'exploitation pour 7,7% (6,1% pour le mari et 1,6% pour l'épouse). La part des revenus salariaux des deux conjoints culmine à 89,8% lorsqu'il n'y a qu'un enfant et baisse à 81,8% lorsque le couple a trois enfants ou plus ; inversement, la part des revenus d'exploitation augmente avec le nombre d'enfants et atteint 12,7% pour ces couples.

L'ÉPOUSE APPORTE PRÈS DU TIERS DU REVENU DES COUPLES AVEC DEUX ACTIFS

L'épouse, par ses revenus d'activité professionnelle (32,0%) et ses revenus de transferts (0,5%), participe pour 32,5% aux revenus du ménage où les deux conjoints sont actifs. Cette proportion diminue en fonction du nombre d'enfants à charge (33,6% avec un enfant, 29,8% avec deux enfants et 25,9% avec trois enfants ou plus). Cet apport représente 36,1% du revenu lorsque le couple n'a pas ou plus d'enfant à charge.

Le revenu d'activité médian de l'époux est de 67 900 francs et celui de l'épouse de 36 600 francs. Les revenus d'activité de l'épouse sont répartis plus inégalement que ceux du mari (indice de Gini : 0,38 contre 0,34) et sont également plus dispersés. Entre les déciles extrêmes, le montant du revenu est multiplié par 8,5 pour l'épouse (8 700 et 74 900 francs) alors que ce rapport est de 4,6 pour le mari (28 900 et 132 300 francs). Cette situation est vraisemblablement liée à la fréquence du travail à temps partiel pour les épouses alors que ce sont les emplois à plein temps qui prédominent pour les époux.

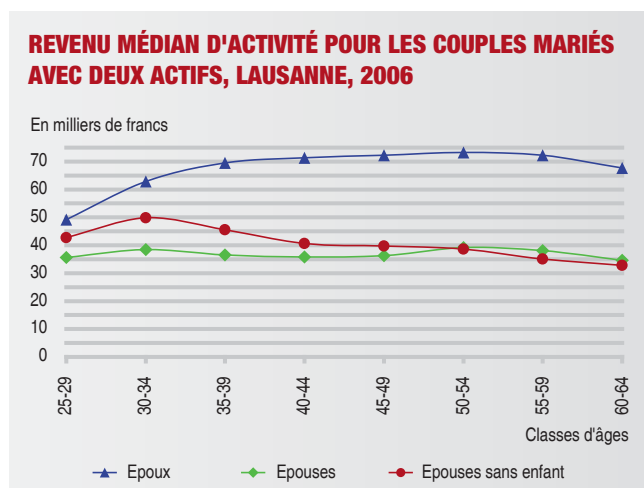
Lorsque le revenu du couple croît, le revenu de l'époux et celui de l'épouse augmentent. Cependant, le revenu de l'homme croît plus

REVENU D'ACTIVITÉ MÉDIAN (COUPLES MARIÉS AVEC DEUX ACTIFS) SELON LE REVENU, LAUSANNE, 2006

Classes de revenu total du couple	Revenu d'activité médian		Effectif En %
	Epoux	Epouse	
1 à 50 000	16 646	14 880	4,9
50 001 à 100 000	53 938	25 144	36,6
100 001 à 150 000	73 179	41 761	35,2
150 001 à 250 000	111 874	56 737	17,7
250 001 à 500 000	205 568	67 853	4,8
Plus de 500 000	432 693	89 856	0,8
Total	67 991	36 688	100,0

que celui de la femme et les écarts entre les sexes se creusent avec l'augmentation du revenu.

Les revenus d'activité des conjoints n'évoluent pas de manière identique avec l'âge⁴. Le revenu médian d'activité de l'époux atteint son sommet entre 50 et 54 ans (73 200 francs) avant de redescendre légèrement à l'approche de la retraite, tandis que le revenu d'activité de l'épouse culmine déjà à 30-34 ans (38 400 francs), puis fluctue entre 35 000 et 37 000 francs pour les 35-49 ans, avant de remonter après 50 ans. On relèvera encore que le revenu d'activité des épouses sans enfant est plus élevé que celui de l'ensemble des femmes jusqu'à cinquante ans.



FAMILLES MONOPARENTALES

En 2006, les 4023 familles monoparentales regroupent 6,6% des contribuables lausannois (Vaud: 6,3%). Ces familles, composées d'un parent élevant seul ses enfants sans conjoint, occupent une place importante dans le paysage familial puisqu'elles regroupent près d'une famille avec enfants sur trois (32,2%) et plus d'un enfant sur quatre (27,5%).

ESSENTIELLEMENT DES FEMMES

Etre parent d'une famille monoparentale est une étape, plus ou moins durable, dans la trajectoire des personnes⁵. Dans 70,4% des cas, le parent de famille monoparentale s'est retrouvé dans cette situation à la suite d'une séparation ou d'un divorce: les deux tiers (64,9%) ont divorcé. La famille est devenue monoparentale suite au décès du conjoint dans 5,8% des cas. Le quart restant (23,8%) des familles monoparentales se sont constituées suite à

⁴ Il s'agit ici de l'âge de chacun des conjoints.

⁵ Selon le Recensement de la population 2000, plus de la moitié (52,9%) des familles monoparentales vaudoises dont le parent est veuf ou divorcé se sont constituées depuis moins de 5 ans.

une naissance ou au décès d'un des parents, sans que l'on puisse déterminer si l'autre parent vit ou vivait alors en union libre avec l'autre parent.

Les parents de famille monoparentale sont le plus souvent des femmes (85,2%) et celles-ci sont un peu plus âgées que les mères vivant dans un couple marié (âge moyen: 42 ans contre 40 ans). Il en va de même pour les pères (45 ans contre 44 ans). Le parent est âgé de moins de 40 ans dans 36,0% des cas et a plus de 50 ans dans 20,6% des cas.

RÉPARTITION DES FAMILLES AVEC ENFANTS, EN %, LAUSANNE, 2006

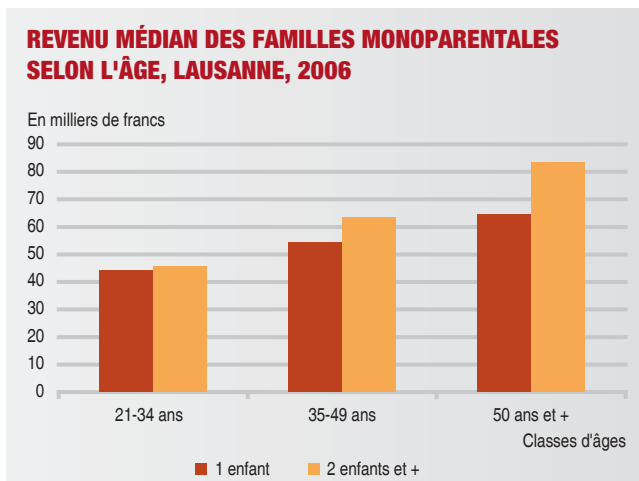
	Familles monoparentales			Couples mariés			
	Hommes	Femmes		Total	Femmes		
		21-34 ans	35 ans et +		21-34 ans	35 ans et +	
En tout	16,8	14,8	68,4	100,0	24,5	75,5	100,0
Enfant de moins de 4 ans							
Oui	29,2	53,9	12,7	22,1	74,9	20,3	33,9
Non	70,8	46,1	87,3	77,9	25,1	79,7	66,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre d'enfants							
1	69,6	74,3	59,4	63,4	47,6	36,0	39,0
2	24,5	22,0	32,5	29,5	41,0	45,8	44,5
3 ou +	5,9	3,7	8,1	7,1	11,4	18,2	16,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Ces familles sont moins fréquemment des familles nombreuses: 29,5% d'entre elles accueillent deux enfants et seuls 7,1% en comptent trois ou plus contre respectivement 44,4% et 16,5% des couples avec enfants. Elles comprennent aussi moins souvent de jeunes enfants (le plus jeune enfant a moins de quatre ans dans 22,1% des cas contre 33,9% dans les couples mariés). Toutes ces caractéristiques sont en partie liées au mode de création de ces familles issues le plus souvent de la dissociation d'un couple, après une vie de couple plus ou moins longue.

UN REVENU CROISSANT AVEC LE NOMBRE D'ENFANTS ET L'ÂGE

Le revenu médian des familles monoparentales est de 57 000 francs. Ce revenu augmente avec le nombre d'enfants à charge. Il passe de 53 900 francs pour les ménages avec un seul enfant, à 62 200 francs pour ceux avec deux enfants et atteint 64 200 francs pour ceux avec trois enfants ou plus.

La dispersion augmente elle aussi en fonction du nombre d'enfants. Le rapport entre les déciles extrêmes passe de 4,9 pour les familles monoparentales avec un enfant (entre 20 200 et 98 200 francs) à 4,5 pour celles avec deux enfants (entre 25 200 et 113 500 francs) et atteint 8,0 lorsqu'il y a trois enfants ou plus (entre 19 300 et 155 200 francs).

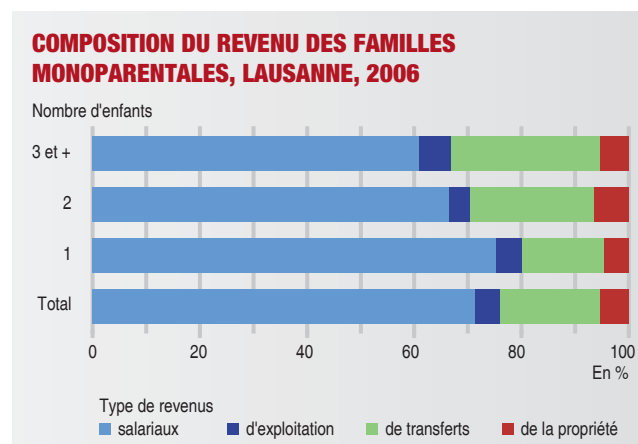


La progression du revenu selon l'âge est nette. Le revenu des quinquagénaires est supérieur de 82,6% à celui des moins de 30 ans (respectivement 68 900 et 37 700 francs) ; il est aussi supérieur de 29,8% à celui des trentenaires (53 000 francs) et de 16,7% à celui des quadragénaires (59 000 francs).

LES REVENUS D'ACTIVITÉ ET L'ACTIVITÉ BAISSENT AVEC LE NOMBRE D'ENFANTS

Les familles monoparentales réunissent 6,0% du revenu total des contribuables. Les trois quarts de ce revenu proviennent des revenus d'activité professionnelle (75,8%). Les revenus de transferts y contribuent pour 18,8% et le solde (5,4%) est constitué des revenus de la propriété.

La part des revenus d'activité baisse en fonction du nombre d'enfants à charge. Elle passe de 80,0% lorsqu'il n'y a qu'un enfant à 66,8% en présence de trois enfants ou plus. Cette baisse est compensée par le poids croissant des revenus de transferts qui passent dans le même temps de 15,2% à 27,7% du revenu. Près de la moitié (46,2%) des familles monoparentales bénéficient d'une contribution d'entretien, appelée communément pension alimentaire. Ces pensions constituent une source relativement importante de revenu : elles représentent 60,1% des revenus de transferts. La proportion de familles touchant une pension alimentaire passe de 38,3% lorsqu'il n'y a qu'un enfant à charge à 60,7% en présence de trois enfants ou plus. A elles seules, les pensions alimentaires représentent 11,3% du revenu total ; cette part augmente avec le nombre d'enfants : 7,2% pour les familles avec un enfant, 17,1% pour celles avec deux enfants et 18,4% lorsqu'il y a trois enfants ou plus.



Quatre familles monoparentales sur cinq sont actives. Elles tirent la majorité de leurs ressources financières d'une activité salariée ou indépendante. Leur revenu médian (61 700 francs) est supérieur de 57,2% à celui des familles monoparentales inactives (39 300 francs). Pour ces dernières, la dispersion du revenu est

REVENU DES FAMILLES MONOPARENTALES¹, LAUSANNE, 2006

	Contribuables		Revenu annuel		Indicateurs de dispersion du revenu (en francs) ²					
	Effectif	En %	Montant en millions de francs	En %	Moyenne	P10	P25	P50 (médiane)	P75	P90
Actifs ³	3 046	79,9	208,5	83,5	68 436	30 653	45 342	61 772	81 634	107 914
Inactifs	764	20,1	41,3	16,5	54 023	7 662	19 087	39 302	66 767	105 405
Total	3 810	100,0	249,7	100,0	65 546	21 727	41 055	58 381	79 060	107 907

¹ Le revenu des contribuables taxés d'office n'est pas pris en compte car il ne peut pas être réparti.
² Voir « Univers de référence et définitions » en page 4.
³ Contribuables dont la majeure partie du revenu provient de l'activité.

quatre fois plus importante que pour les actifs; entre les déciles extrêmes, le revenu est multiplié par 13,8 (entre 7 600 et 105 400 francs) alors que ce rapport est de 3,5 pour les actifs (entre 30 600 et 107 900 francs).

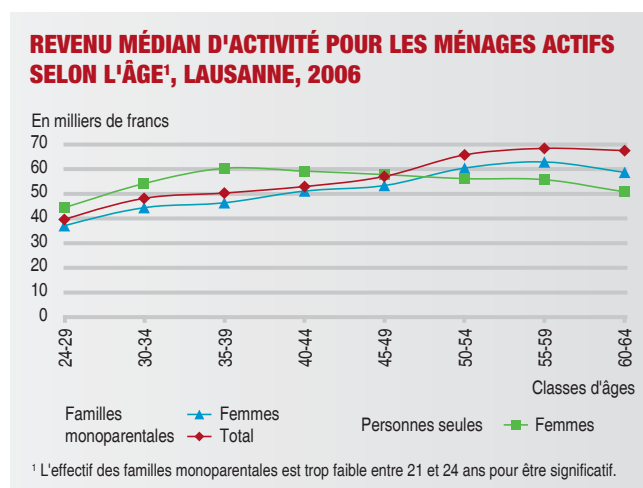
La proportion d'inactifs augmente avec l'âge et le nombre d'enfants. Elle passe de 14,4% pour les moins de 30 ans à 24,5% pour les quinquagénaires et atteint 45,6% pour les 60 ans et plus; de même, elle passe de 18,8% avec un enfant à 20,4% avec deux enfants et atteint 30,5% pour trois enfants et plus.

pour les mères de moins de 35 ans à 48 800 francs pour les mères plus âgées et de 43 200 francs lorsque le plus jeune enfant a moins de quatre ans à 47 700 francs lorsqu'il est plus âgé.

Ces différences de revenu sont d'autant plus importantes que les revenus d'activité des jeunes mères ainsi que celui des mères qui ont un enfant en bas âge constituent une part plus importante de leur revenu (dans les deux cas, le revenu d'activité constitue 81% de leur revenu total contre 71% pour les autres mères de famille monoparentale).

LES MÈRES DE FAMILLE MONOPARENTALE PLUS SOUVENT ACTIVES

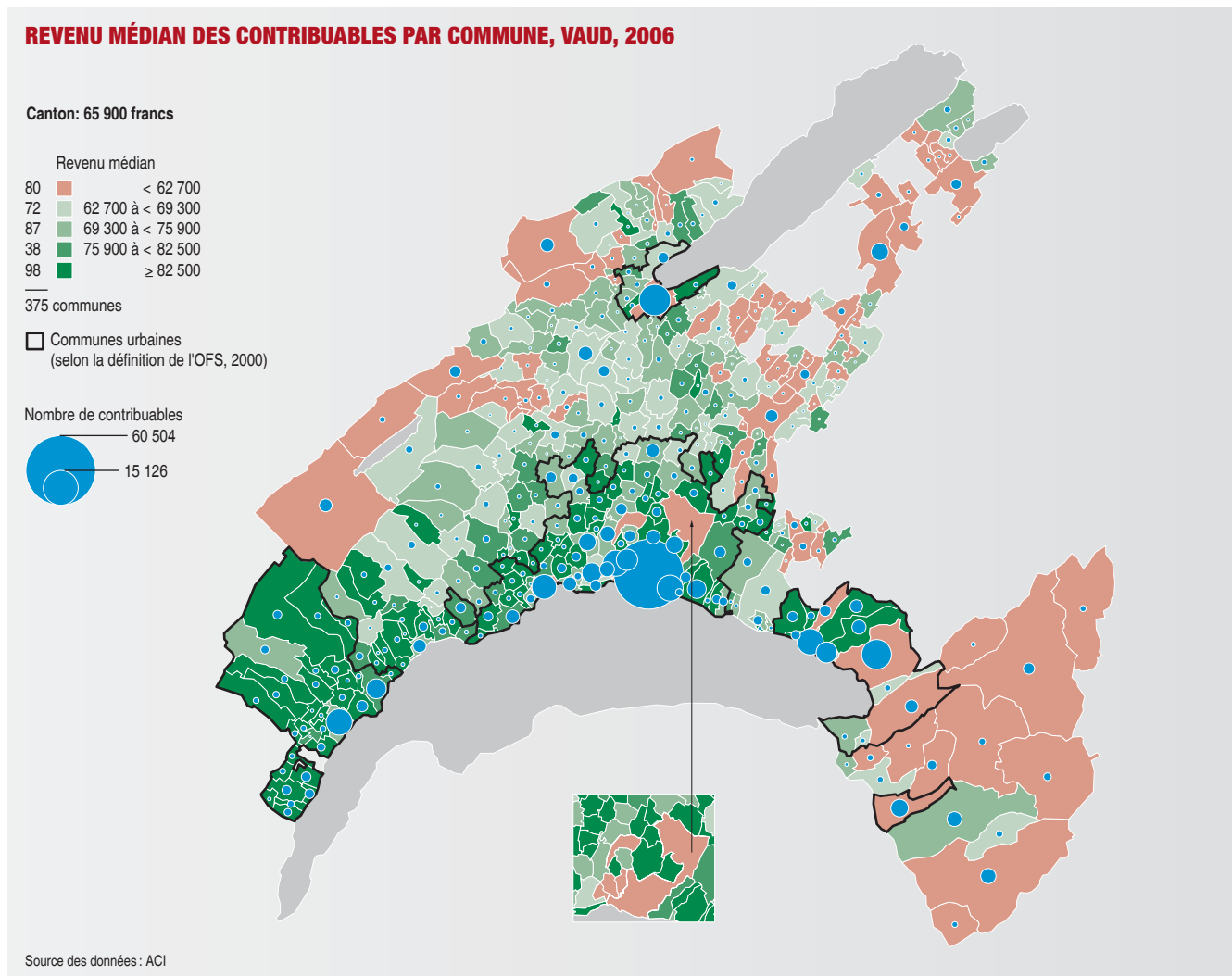
Les mères de famille monoparentale sont plus souvent présentes sur le marché du travail que les femmes qui vivent en couple et qui sont également mères de famille avec enfant à charge. Elles sont 88,4% à déclarer un revenu d'activité contre 73,3% pour les mères de familles mariées et leur revenu d'activité médian (46 900 francs) est supérieur de 32,5% à celui des mères mariées (35 400 francs). Contrairement au revenu médian d'activité des mères de famille mariées qui baisse avec le nombre d'enfants (il passe de 37 800 francs avec un enfant à 30 400 francs avec trois enfants ou plus), celui des mères de famille monoparentale reste relativement stable (respectivement 46 300 et 45 300 francs).



La proportion de mères de famille monoparentale ne déclarant pas de revenu d'activité est nettement moins élevée (11,6%) que pour les mères vivant au sein d'un couple marié (26,7%). Cette proportion varie peu avec le nombre d'enfants: elle passe de 11,9% avec un enfant à 14,8% avec trois enfants ou plus contre respectivement 24,9% et 35,8% pour les mères mariées.

Le revenu d'activité augmente en fonction de l'âge de la mère et de celui du plus jeune enfant à charge. Il passe ainsi de 38 500 francs

ENTRE DISPARITÉ ET DIVERSITÉ TERRITORIALE



D'IMPORTANTES ÉCARTS ENTRE LE REVENU MÉDIAN DES CONTRIBUABLES DES COMMUNES

En 2006, le revenu médian de l'ensemble des contribuables vaudois s'élève à 65 900 francs. Les écarts entre le revenu médian des contribuables des communes sont importants : le revenu médian des contribuables des communes les moins aisées est inférieur à 50 000 francs, alors que celui des contribuables des communes les plus aisées dépasse 120 000 francs.

Les petites communes bénéficient en général d'un revenu médian supérieur à celui des plus grandes. Le revenu médian passe ainsi de 56 400 francs dans les villes de plus de 20 000 habitants à 63 200 francs dans les autres villes (10 000 habitants et plus). Il atteint 69 400 francs dans les communes de cinq à dix mille habitants, et s'élève à 71 600 francs pour les communes de deux à

cinq mille habitants. Le revenu médian est encore plus élevé pour les communes de moins de 2000 habitants (75 700 francs).

La distribution spatiale montre que l'écart de niveau de revenu augmente à mesure que l'on s'éloigne de l'arc lémanique pour aller vers le nord et l'est.

A l'échelle des districts, les revenus médians de Nyon (85 000 francs), de Lavaux-Oron (79 100 francs), du Gros-de-Vaud (76 100 francs) et de Morges (73 200 francs) sont plus élevés que ceux de Lausanne (58 500 francs) et des autres districts vaudois où il oscille entre 60 000 et 63 000 francs.

A l'échelle des agglomérations¹, les disparités sont importantes entre les villes centres où le revenu médian est de 56 300 francs et les couronnes où il atteint 74 600 francs. En revanche, le revenu médian de l'ensemble des communes urbaines (66 000

¹ Il s'agit des agglomérations, des communes urbaines, des villes centres et des couronnes telles qu'elles ont été définies par l'OFS lors du Recensement de la population 2000.

francs) est à peine supérieur à celui de l'ensemble des communes rurales (65 600 francs).

UN REVENU MÉDIAN QUI VA DU SIMPLE AU DOUBLE DANS L'AGGLOMÉRATION

Le revenu médian de l'agglomération lausannoise (64 900 francs) est proche de celui de Vevey-Montreux (63 400 francs) ;

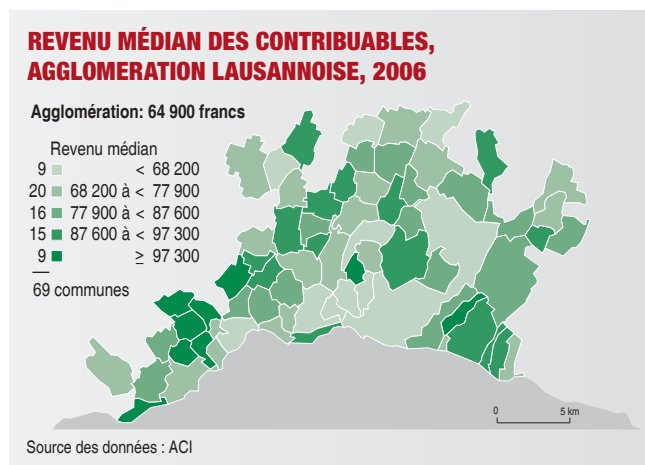
loin derrière la partie vaudoise de l'agglomération genevoise (86 200 francs) mais devant l'agglomération yverdonnoise et la commune d'Aigle (respectivement 59 000 francs et 58 600 francs). A l'échelle de l'agglomération lausannoise, le revenu médian des communes de la couronne se monte à 71 900 francs et un peu plus de 63 500 francs séparent le plus faible revenu médian, observé à Lausanne (55 700 francs, 39,2% des contribuables de l'agglomération), de celui de la commune de Jouxens-Mézery (119 300 francs).

REVENU DES CONTRIBUABLES SELON LES SECTEURS DE LAUSANNE RÉGION, AGGLOMÉRATION LAUSANNOISE, 2006

Communes	Nombre de contribuables	P10	P50 (médiane)	P90	Communes	Effectif	P10	P50 (médiane)	P90
Agglomération lausannoise	154 485	20 739	64 919	161 568	Cossonay	1 440	27 205	71 724	155 867
Lausanne	60 504	17 764	55 767	130 180	Aubonne	1 297	24 631	76 364	200 843
Ouest	30 224	22 316	62 639	138 782	Penthalaz	1 195	26 433	66 976	147 547
Renens	8 454	20 000	57 071	120 122	Lonay	1 070	28 005	86 476	216 776
Prilly	5 663	21 967	58 443	123 871	Etoy	1 049	18 642	82 634	218 984
Ecublens	4 884	23 532	63 811	136 437	Echandens	1 023	28 573	85 475	213 563
Bussigny-près-Lausanne	3 701	25 927	71 217	152 359	Grandvaux	963	25 904	88 671	257 789
Crissier	2 924	23 155	69 933	153 916	Cully	914	22 543	72 476	206 087
Chavannes-près-Renens	2 735	22 309	59 268	115 729	Tolochenaz	803	25 801	72 941	179 112
Saint-Sulpice	1 533	29 572	94 077	287 116	Penthaz	675	29 940	75 184	158 273
Villars-Sainte-Croix	330	27 120	89 306	191 697	Denges	648	26 995	75 008	177 382
Nord	9 332	26 094	81 264	190 275	Vufflens-la-Ville	539	24 610	88 700	219 599
Le Mont-sur-Lausanne	2 393	24 745	89 787	224 958	Echichens	515	21 604	81 434	197 791
Cheseaux-sur-Lausanne	1 610	27 667	73 619	161 217	Servion	485	30 000	86 224	181 166
Romanel-sur-Lausanne	1 578	25 596	70 654	147 144	Assens	444	25 801	80 017	178 724
Cugy	1 000	27 703	83 094	199 541	Carrouge	419	23 624	72 193	148 454
Froideville	737	31 512	86 362	176 939	Sullens	398	26 000	88 194	187 848
Jouxens-Mézery	542	22 181	119 322	328 770	Etagnières	397	26 087	73 646	160 958
Bottens	491	25 200	75 413	160 625	Boussens	340	26 365	91 691	188 696
Morrens	467	24 000	89 411	187 487	Daillens	331	30 865	90 978	188 077
Bretigny-sur-Morrens	333	34 708	84 148	163 087	Lully	326	22 799	106 339	260 333
Villars-Tiercelin	181	29 819	90 031	177 336	Denens	307	25 535	97 944	282 065
Est	21 088	24 768	82 943	226 773	Mex	305	23 335	85 975	222 315
Pully	8 448	24 276	79 768	230 764	Vufflens-le-Château	299	37 718	116 966	334 107
Lutry	4 400	24 815	89 633	268 540	Saint-Barthélemy	291	21 856	67 697	155 571
Epalinges	3 600	25 928	82 662	213 173	Poliez-le-Grand	284	23 420	68 116	162 004
Savigny	1 536	23 532	78 433	191 378	Villette (Lavaux)	278	26 972	90 077	279 454
Belmont-sur-Lausanne	1 377	30 774	97 420	225 022	Villars-sous-Yens	257	22 176	81 558	199 209
Paudex	659	18 925	71 031	185 043	Buchillon	256	32 206	114 733	399 170
Mézières	525	22 320	72 960	166 240	Lussy-sur-Morges	242	27 771	102 227	247 259
Les Cullayes	310	21 930	91 380	200 189	Romanel-sur-Morges	215	27 758	91 962	215 456
Montpreveyres	233	28 914	83 102	171 843	Bremblens	203	32 504	91 617	256 924
Hors Lausanne Région	33 337	24 687	74 685	183 301	Aclens	188	24 096	73 575	153 411
Morges	7 524	21 801	61 420	143 993	Bussy-Chardonney	156	36 339	99 571	200 086
Préverenges	2 329	25 931	73 832	189 984	Bioley-Orjulaz	155	33 701	86 509	151 923
Saint-Prex	2 305	27 081	76 331	193 104	Saint-Saphorin-s/Morges	154	35 401	103 891	293 246
Echallens	2 205	26 000	75 793	158 462	Chigny	113	21 949	77 061	267 294

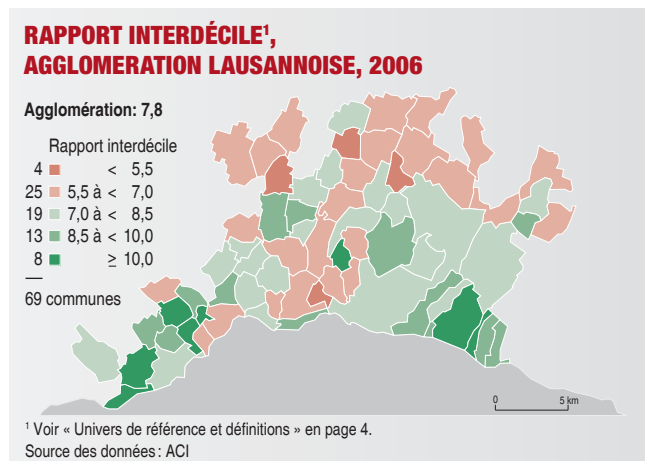
² Lausanne Région est une association de communes regroupant 29 membres, dont le but est de contribuer au développement harmonieux de la région lausannoise.

Le revenu médian des communes qui constituent Lausanne Région² (78,9% des contribuables de l'agglomération) est de 62 600 francs. Le revenu médian de Lausanne (55 700 francs) ainsi que celui de l'ensemble des communes du secteur Ouest (62 600 francs; 19,6% des contribuables) est nettement inférieur à ceux des secteurs Nord (81 200 francs; 6,0% des contribuables) et Est (82 900 francs; 13,7% des contribuables).



Le revenu médian des cinq communes de plus de 10 000 habitants de la couronne s'élève à 63 300 francs (22,6% des contribuables). Celui des communes de plus petite taille passe de 75 300 francs, pour les six communes de cinq à dix mille habitants (12,8% des contribuables), à 77 400 francs pour les treize communes de deux à cinq mille habitants (13,3% des contribuables) et atteint 83 100 francs dans les 44 communes de moins de 2 000 habitants (12,1% des contribuables).

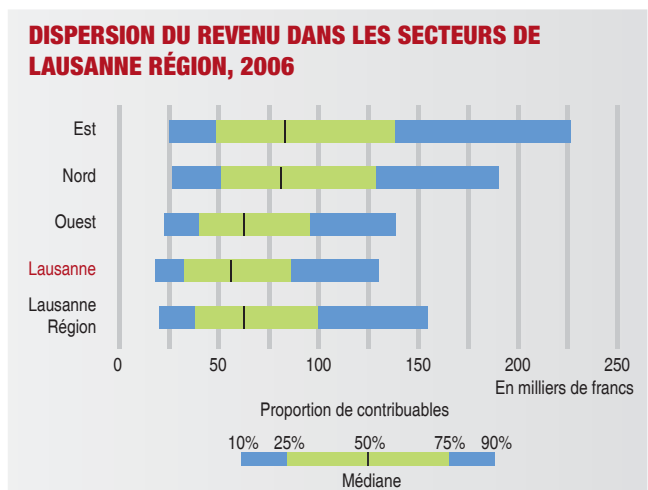
Les disparités de revenu augmentent elles aussi lorsque la taille des communes diminue: la fourchette passe d'un peu plus de 22 600 francs pour les cinq communes de plus de 10 000 habitants de la couronne (entre le revenu médian de Renens: 57 000 francs et celui de Pully: 79 700 francs) et dépasse 50 000 francs pour les



communes de moins de 2 000 habitants (entre Saint-Barthélemy: 67 600 francs et Jouxkens-Mézery: 119 300 francs).

UNE DISPERSION PLUS FORTE AU BORD DU LAC

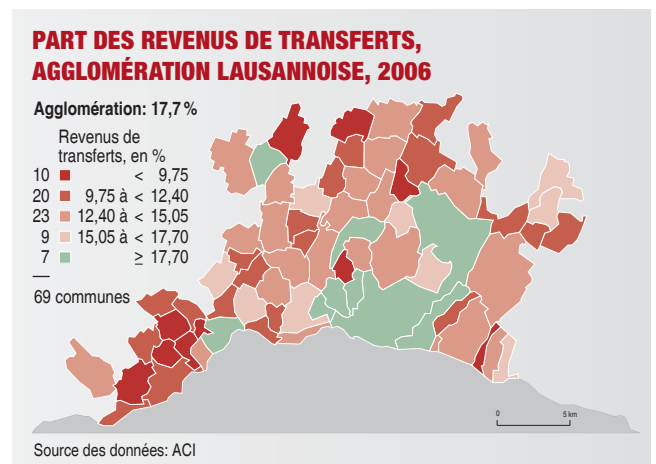
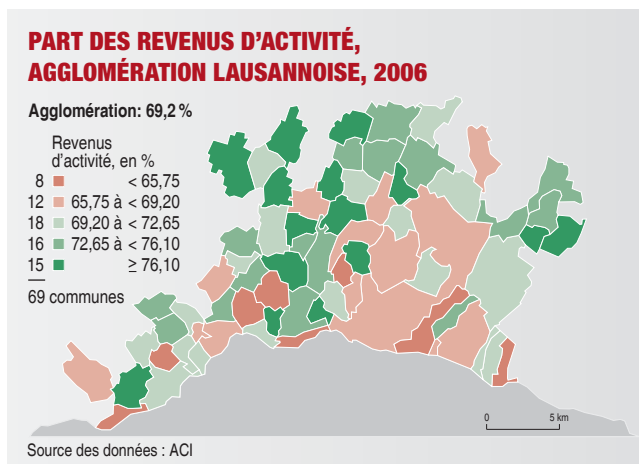
La dispersion des revenus entre les déciles extrêmes est de 7,8 pour l'ensemble de l'agglomération (entre 20 700 et 161 500 francs). Elle est proche de celle observée à l'échelle du canton (7,6). En règle générale, les grandes communes ont une dispersion moindre et les écarts de revenu sont plus importants dans les communes où le revenu médian est élevé.



La dispersion des revenus est plus faible à l'Ouest (6,2; entre 22 300 et 138 700 francs). Elle est la même au Nord qu'à Lausanne (7,3), mais les valeurs des limites de déciles sont nettement plus élevées au Nord (entre 26 000 et 190 000 francs contre 17 700 et 130 100 francs), et elle atteint 9,2 à l'Est (entre 24 700 et 226 700 francs). Dans les communes, la dispersion varie entre un ratio de 14,8 à Jouxkens-Mézery et de 4,5 à Bioley-Orjulaz.

LE POIDS DES REVENUS D'ACTIVITÉ EST PLUS IMPORTANT À L'OUEST ET AU NORD

A l'échelle de l'agglomération, 69,2% du revenu est issu du travail (salarié ou non). Dans les communes, la part des revenus d'activité représente entre 60,6% du revenu à Echandens et 79,5% à Etoy. Elle est plus faible dans les villes (68,2%) et, dans une moindre mesure, dans les communes de moins de 2 000 habitants (68,7%) que dans les autres communes (71,2%). La part des revenus d'activité est plus conséquente dans les secteurs Ouest (71,9%) et Nord (71,1%) qu'à l'Est (66,8%) et qu'à Lausanne (68,5%). Lausanne et le secteur Ouest réunissent près des trois quarts (73,7%) des actifs de Lausanne Région. Le revenu médian des actifs qui habitent à Lausanne (65 100 francs) et dans le



secteur Ouest (71 100 francs) est sensiblement plus faible que celui des actifs qui habitent dans les secteurs Nord (90 100 francs) et Est (95 500 francs). Cette disparité se vérifie quel que soit le nombre d'actifs dans le ménage ou la classe d'âges considérée.

REVENU MÉDIAN DES ACTIFS, 2006

	Contribuables (effectif)	Revenu médian (en francs)		
		Actifs	1 actif	2 actifs
Lausanne	36 992	65 165	56 173	108 456
Ouest	20 066	71 188	58 254	109 375
Nord	6 687	90 124	65 876	135 458
Est	13 660	95 560	72 935	149 606
Lausanne Région	77 405	72 171	59 516	117 352
Agglomération	100 422	74 639	60 575	120 834

UNE PART PLUS IMPORTANTE DES REVENUS DE TRANSFERTS DANS LES VILLES ...

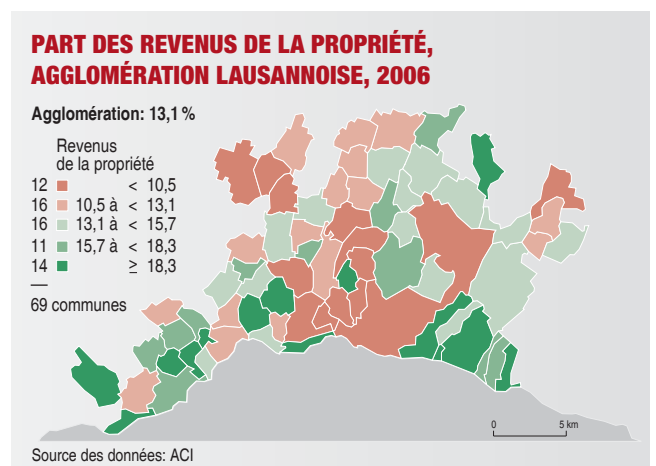
Les autres sources de revenus représentent 30,8% du revenu total de l'agglomération. Les revenus de transferts réunissent 17,7% du revenu et les revenus de la propriété les 13,1% restants.

La part des revenus de transferts est plus importante dans les grandes communes que dans les petites. Elle constitue 21,5% du revenu des communes de plus de 10 000 habitants et représente encore 14,1% du revenu des communes de plus de 2 000 habitants, mais elle ne réunit plus que 12,3% du revenu des plus petites communes de la couronne. Ce type de revenus représente plus du quart des revenus de la commune de Prilly (26,2%) mais moins de 8% du revenu de la commune de Jouxens-Mézery (7,6%).

Le poids des revenus de transferts est plus conséquent à Lausanne (22,4%) et dans le secteur Ouest (18,6%) que dans les secteurs Est (15,8%) et Nord (13,5%).

... ET DES REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ PLUS CONSÉQUENTS DANS LES PETITES COMMUNES DE LA COURONNE

Les revenus de la propriété regroupent une part du revenu plus élevée dans les petites communes que dans les grandes. Ce type de revenus constitue 18,9% du revenu des communes de moins de 2 000 habitants mais seulement 10,4% de celui des communes de 10 000 habitants et plus et 14,7% du revenu des communes intermédiaires.



Les revenus de la propriété réunissent près du tiers (31,3%) des revenus de Jouxens-Mézery, mais moins de 7,0% de ceux de Renens (6,4%), et seulement 3,9% du revenu de la commune de Chavannes-près-Renens.

Le poids de ce type de revenus représente plus d'un sixième du revenu dans les secteurs Est (17,4%) et Nord (16,6%) contre moins d'un dixième à l'Ouest (9,5%) et à Lausanne (9,0%).

ANNEXES

COMPOSANTES DU REVENU¹ DE L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES, LAUSANNE, 2006

Composition du revenu	Contribuables seuls(es) ou époux				Epouses			
	Montant total en mios de frs	Contribuables concernés			Montant total en mios de frs	Contribuables concernés		
		Effectif en %	Moyenne en francs	Médiane en francs		Effectif en %	Moyenne en francs	Médiane en francs
Activités salariées								
Principale ²	2 136,6	55,4	66 524	58 478	355,7	12,7	46 423	40 837
Accessoire ²	50,7	12,2	7 168	4 879	26,8	4,9	9 089	7 687
Allocations non versées par l'employeur ³	7,5	3,4	3 803	3 205	0,9	0,4	3 686	2 640
Administrateur de personnes morales ⁴	8,3	0,5	26 950	6 907	0,5	0,0	18 258	6 700
Prestations en capital ⁵	0,6	0,1	9 040	1 576
Activités indépendantes								
Principale	170,9	4,5	64 989	34 335	18,4	0,7	43 347	24 701
Accessoire	7,1	1,1	11 266	5 026	1,6	0,3	9 960	5 318
Société en nom collectif ou en commandite	9,1	0,2	66 688	46 517	1,3	0,1	33 230	23 200
Autres revenus de toutes nature								
	4,9	0,6	14 384	3 000	0,1	0,1	4 432	1 930
Indemnités pour perte de gain								
Assurance-chômage et service militaire	62,5	7,0	15 511	11 834	10,2	1,3	13 373	10 276
Maladie et accidents ⁶	7,2	0,7	19 109	12 875	1,1	0,1	14 092	9 166
Assurance-invalidité ⁶	3,0	0,2	21 585	17 702	0,3	0,0	15 325	8 264
Rentes et pensions								
Rentes AVS, AI et d'accident (LAA)	425,3	35,2	20 863	20 640	85,0	7,9	17 692	19 272
Rentes de la prévoyance professionnelle	352,1	21,4	28 386	21 900	19,3	1,9	16 884	11 124
Rentes de la prévoyance individuelle liée	3,0	1,0	5 024	1 783	0,2	0,1	2 484	391
Autres rentes et pensions	16,1	6,1	4 517	1 802	1,3	0,8	2 848	750
Pensions alimentaires obtenues	39,5	4,3	15 989	10 800	1,3	0,2	10 991	9 000
Total intermédiaire	3 304,3	98,4	57 972	50 653	524,0	24,3	35 571	27 022
Revenus de la fortune mobilière								
Titres et autres placements	110,7	66,5	2 871	159
Successions non partagées	3,0	0,3	15 049	800
Autres revenus de fortune	1,8	0,2	13 213	249
Revenus de la fortune immobilière								
Immeubles privés	258,4	14,0	31 742	11 251
Droit d'habitation gratuit, sous-location	1,1	0,2	8 681	5 760
Revenu réparti⁷	4 199,3	100,0	72 460	56 793
Taxés d'office	116,2	4,4
Revenu annuel⁸	4 315,5	...	71 326	55 767

Remarque : il s'agit des contribuables de 21 ans et plus sans les contribuables ayant un revenu nul, soit 60 504 contribuables. Les prestations en capital ainsi que les revenus de la fortune ne se distinguent pas entre époux et épouse.

¹ Revenus en Suisse et à l'étranger.

² Salaire selon certificat, après déduction des cotisations sociales obligatoires.

³ Allocations familiales, de naissance, de maternité et pour enfants versées directement par une caisse de compensation ou qui ne figurent pas sur le certificat de salaires.

⁴ Honoraires, tantièmes et autres prestations.

⁵ Prestations en capital provenant d'un rapport de travail (indemnités de départ, etc.).

⁶ Indemnités journalières.

⁷ Le revenu des taxés d'office ne peut être réparti.

⁸ Total des revenus du contribuable (contribuable seul(e) ou époux et épouse).

COMPOSANTES DU REVENU¹ DES COUPLES MARIÉS, LAUSANNE, 2006

Composition du revenu	Eoux				Epouses			
	Montant total en mios de frs	Contribuables concernés			Montant total en mios de frs	Contribuables concernés		
		Effectif en %	Moyenne en francs	Médiane en francs		Effectif en %	Moyenne en francs	Médiane en francs
Activités salariées								
Principale ²	904,5	59,1	84 342	68 132	355,7	42,2	46 423	40 837
Accessoire ²	18,6	12,1	8 476	5 277	26,8	16,2	9 089	7 687
Allocations non versées par l'employeur ³	5,6	7,5	4 124	4 080	0,9	1,4	3 686	2 640
Administrateur de personnes morales ⁴	6,2	1,0	34 590	10 000	0,5	0,2	18 258	6 700
Prestations en capital ⁵	0,1	0,1	5 269	537
Activités indépendantes								
Principale	95,9	6,2	85 698	44 945	18,4	2,3	43 347	24 701
Accessoire	3,6	1,2	15 965	6 001	1,6	0,9	9 960	5 318
Société en nom collectif ou en commandite	5,8	0,5	68 575	49 165	1,3	0,2	33 230	23 200
Autres revenus de toutes nature	2,4	0,6	20 594	1 983	0,1	0,2	4 432	1 930
Indemnités pour perte de gain								
Assurance-chômage et service militaire	19,1	5,5	19 144	16 229	10,2	4,2	13 373	10 276
Maladie et accidents ⁶	2,8	0,8	19 601	14 967	1,1	0,4	14 092	9 166
Assurance-invalidité ⁶	1,4	0,3	28 304	25 264	0,3	0,1	15 325	8 264
Rentes et pensions								
Rentes AVS, AI et d'accident (LAA)	111,6	30,4	20 218	19 356	85,0	26,5	17 692	19 272
Rentes de la prévoyance professionnelle	159,8	22,9	38 531	33 240	19,3	6,3	16 884	11 124
Rentes de la prévoyance individuelle liée	1,0	1,1	5 170	2 195	0,2	0,4	2 484	391
Autres rentes et pensions	5,8	6,2	5 126	1 919	1,3	2,6	2 848	750
Pensions alimentaires obtenues	0,2	0,1	10 227	7 020	1,3	0,7	10 991	9 000
Total intermédiaire	1 344,2	97,4	76 058	62 917	524,0	81,2	35 571	27 022
Revenus de la fortune mobilière								
Titres et autres placements	52,5	71,9	4 022	306
Successions non partagées	2,2	0,4	28 081	730
Autres revenus de fortune	1,0	0,3	19 441	400
Revenus de la fortune immobilière								
Immeubles privés	144,2	23,7	33 504	13 280
Droit d'habitation gratuit, sous-location	0,6	0,3	13 588	7 350
Revenu réparti⁷	2 066,3	100,0	113 850	91 867
Taxés d'office	30,5	2,6
Revenu annuel⁸	2 096,8	...	112 656	90 993

Remarque : il s'agit des contribuables de 21 ans et plus sans les contribuables ayant un revenu nul, soit 18 612 contribuables. Les prestations en capital ainsi que les revenus de la fortune ne se distinguent pas entre époux et épouse.

¹ Revenus en Suisse et à l'étranger.

² Salaire selon certificat, après déduction des cotisations sociales obligatoires.

³ Allocations familiales, de naissance, de maternité et pour enfants versées directement par une caisse de compensation ou qui ne figurent pas sur le certificat de salaires.

⁴ Honoraires, tantièmes et autres prestations.

⁵ Prestations en capital provenant d'un rapport de travail (indemnités de départ, etc.).

⁶ Indemnités journalières.

⁷ Le revenu des taxés d'office ne peut être réparti.

⁸ Total des revenus du contribuable (contribuable seul(e) ou époux et épouse).

COMPOSANTES DU REVENU¹ DES PERSONNES SEULES, LAUSANNE, 2006

Composition du revenu	Contribuables seuls-es			
	Montant total en mios de frs	Contribuables concernés		
		Effectif en %	Moyenne en francs	Médiane en francs
Activités salariées				
Principale ²	1 066,0	51,3	57 703	53 800
Accessoire ²	28,9	12,1	6 612	4 800
Allocations non versées par l'employeur ³	0,5	0,4	3 206	2 080
Administrateur de personnes morales ⁴	2,0	0,3	17 246	4 349
Prestations en capital ⁵	0,4	0,1	9 180	2 538
Activités indépendantes				
Principale	64,4	3,7	47 912	28 133
Accessoire	3,0	1,0	8 683	4 350
Société en nom collectif ou en commandite	3,1	0,1	67 611	41 618
Autres revenus de toutes nature				
Indemnités pour perte de gain	2,3	0,6	11 439	4 029
Assurance-chômage et service militaire	36,8	7,3	13 974	10 493
Maladie et accidents ⁶	4,0	0,6	18 944	11 858
Assurance-invalidité ⁶	1,3	0,2	16 943	13 788
Rentes et pensions				
Rentes AVS, AI et d'accident (LAA)	300,5	39,6	21 067	22 320
Rentes de la prévoyance professionnelle	186,9	22,2	23 389	18 630
Rentes de la prévoyance individuelle liée	1,9	1,1	4 852	1 561
Autres rentes et pensions	10,1	6,7	4 218	1 759
Pensions alimentaires obtenues	11,0	1,9	15 926	11 000
Total intermédiaire	1 723,3	98,7	48 490	43 532
Revenus de la fortune mobilière				
Titres et autres placements	55,9	65,2	2 381	119
Successions non partagées	0,8	0,3	7 144	871
Autres revenus de fortune	0,8	0,2	9 840	200
Revenus de la fortune immobilière				
Immeubles privés	103,3	9,5	30 275	8 985
Droit d'habitation gratuit, sous-location	0,5	0,2	6 090	4 950
Revenu réparti⁷	1 883,3	100,0	52 323	45 040
Taxés d'office	76,6	5,2
Revenu annuel	1 959,9	...	51 756	44 306

Remarque : il s'agit des contribuables de 21 ans et plus sans les contribuables ayant un revenu nul, soit 37 869 contribuables.

¹ Revenus en Suisse et à l'étranger

² Salaire selon certificat, après déduction des cotisations sociales obligatoires.

³ Allocations familiales, de naissance, de maternité et pour enfants versées directement par une caisse de compensation ou qui ne figurent pas sur le certificat de salaires.

⁴ Honoraires, tantièmes et autres prestations.

⁵ Prestations en capital provenant d'un rapport de travail (indemnités de départ, etc.).

⁶ Indemnités journalières.

⁷ Le revenu des taxés d'office ne peut être réparti.

COMPOSANTES DU REVENU¹ DES FAMILLES MONOPARENTALES, LAUSANNE, 2006

Composition du revenu	Contribuables seuls(es)			
	Montant total en mios de frs	Contribuables concernés		
		Effectif en %	Moyenne en francs	Médiane en francs
Activités salariées				
Principale ²	166,1	76,6	56 886	52 059
Accessoire ²	3,3	13,5	6 326	4 596
Allocations non versées par l'employeur ³	1,4	11,8	3 041	2 400
Administrateur de personnes morales ⁴	0,1	0,4	9 529	4 620
Prestations en capital ⁵	0,1	0,1	31 124	6 048
Activités indépendantes				
Principale	10,6	4,4	63 752	32 985
Accessoire	0,4	1,3	8 102	4 844
Société en nom collectif ou en commandite	0,2	0,2	33 201	28 904
Autres revenus de toutes nature				
	0,2	0,7	9 729	3 300
Indemnités pour perte de gain				
Assurance-chômage et service militaire	6,6	10,5	16 566	12 755
Maladie et accidents ⁶	0,5	0,7	17 783	16 488
Assurance-invalidité ⁶	0,3	0,3	24 633	18 552
Rentes et pensions				
Rentes AVS, AI et d'accident (LAA)	13,1	15,7	21 934	20 640
Rentes de la prévoyance professionnelle	5,4	7,0	20 269	15 296
Rentes de la prévoyance individuelle liée	0,1	0,2	10 847	8 661
Autres rentes et pensions	0,2	0,8	5 401	1 296
Pensions alimentaires obtenues	28,3	46,2	16 066	10 800
Total intermédiaire	236,8	99,4	62 543	57 313
Revenus de la fortune mobilière				
Titres et autres placements	2,3	52,9	1 127	72
Successions non partagées	0,0	0,3	3 589	374
Autres revenus de fortune	0,0	0,2	5 168	207
Revenus de la fortune immobilière				
Immeubles privés	10,9	11,1	25 652	10 029
Droit d'habitation gratuit, sous-location	0,0	0,1	5 004	2 420
Revenu réparti⁷	249,7	100,0	65 546	58 381
Taxés d'office	9,1	5,6
Revenu annuel	258,8	...	64 339	57 002

Remarque : il s'agit des contribuables de 21 ans et plus sans les contribuables ayant un revenu nul, soit 4023 contribuables.

¹ Revenus en Suisse et à l'étranger.

² Salaire selon certificat, après déduction des cotisations sociales obligatoires.

³ Allocations familiales, de naissance, de maternité et pour enfants versées directement par une caisse de compensation ou qui ne figurent pas sur le certificat de salaires.

⁴ Honoraires, tantièmes et autres prestations.

⁵ Prestations en capital provenant d'un rapport de travail (indemnités de départ, etc.).

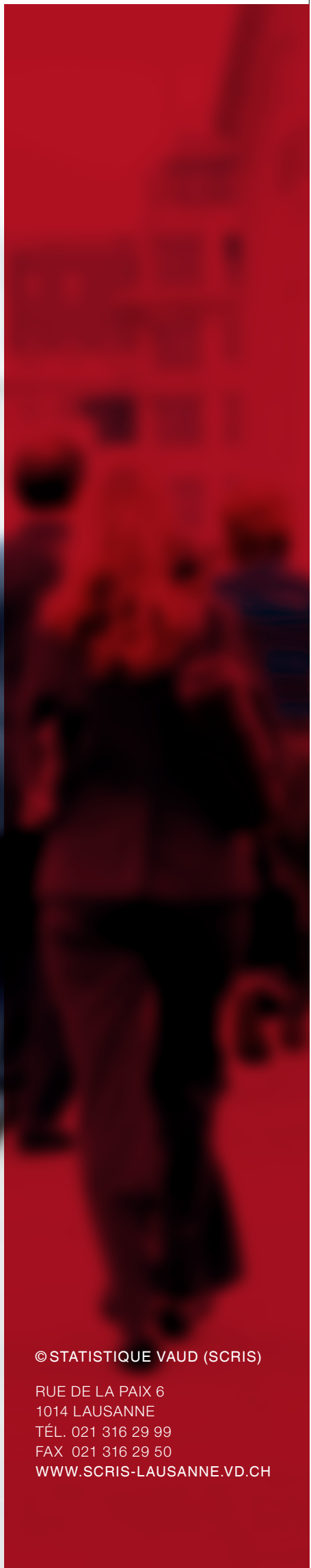
⁶ Indemnités journalières.

⁷ Le revenu des taxés d'office ne peut être réparti.

CONTRIBUABLES ET REVENU SELON LE STATUT D'ACTIVITÉ¹ ET L'ÂGE, LAUSANNE, 2006

Statuts d'activité	Contribuables ²		Revenu		Indicateurs de dispersion du revenu (en francs) ³					
	Effectif	En %	Montant en millions de francs	En %	Moyenne en francs	P10	P25	P50 (médiane)	P75	P90
Salariés	34 825	60,1	2 758,4	65,7	79 209	22 709	44 544	65 552	97 421	140 719
Age inconnu	35	0,1	1,6	0,0
Moins de 30 ans	8 266	14,3	344,0	8,2	41 613	6 858	19 047	41 632	56 419	74 281
30 à 39 ans	9 754	16,8	791,5	18,8	81 148	32 907	49 663	68 178	97 432	138 782
40 à 49 ans	8 284	14,3	785,7	18,7	94 848	39 954	56 627	79 085	113 255	160 691
50 à 59 ans	6 225	10,7	608,8	14,5	97 795	38 731	57 131	81 176	114 961	165 326
60 ans et plus	2 261	3,9	226,8	5,4	100 327	39 118	55 631	78 839	116 320	169 036
Indépendants	2 167	3,7	220,6	5,2	101 777	16 632	29 137	54 465	120 203	238 362
Age inconnu	2	0,0	0,0	0,0
Moins de 30 ans	123	0,2	4,1	0,1	33 186	6 306	13 759	22 346	44 272	70 205
30 à 39 ans	426	0,7	29,5	0,7	69 164	14 300	24 453	40 462	78 251	142 663
40 à 49 ans	645	1,1	70,7	1,7	109 568	19 691	33 099	61 841	133 326	258 757
50 à 59 ans	591	1,0	67,9	1,6	114 919	18 744	31 961	61 734	138 254	277 079
60 ans et plus	380	0,7	48,4	1,2	127 316	20 946	38 889	70 728	160 466	257 049
Rentiers	19 218	33,2	948,2	22,6	49 337	17 207	24 241	40 127	64 292	92 158
Age inconnu	22	0,0	0,9	0,0
Moins de 30 ans	360	0,6	6,8	0,2	18 945	7 918	14 871	17 221	21 084	30 760
30 à 39 ans	625	1,1	18,3	0,4	29 327	12 487	17 196	20 844	34 966	53 985
40 à 49 ans	1 067	1,8	39,9	1,0	37 399	12 900	17 287	26 218	48 971	73 781
50 à 59 ans	1 520	2,6	63,0	1,5	41 416	12 924	18 763	30 298	55 978	82 356
60 ans et plus	15 624	27,0	819,3	19,5	52 438	19 608	26 089	43 498	67 635	95 540
Autres	1 743	3,0	272,1	6,5	156 132	22	6 268	75 537	185 391	367 613
Age inconnu	7	0,0	0,9	0,0
Moins de 30 ans	303	0,5	5,9	0,1	19 511	3	31	274	8 544	45 000
30 à 39 ans	120	0,2	7,6	0,2	63 162	2	31	3 440	44 577	169 333
40 à 49 ans	138	0,2	17,9	0,4	129 706	4	75	54 780	173 783	362 947
50 à 59 ans	232	0,4	36,2	0,9	155 884	9	3 172	55 716	204 943	386 271
60 ans et plus	943	1,6	203,7	4,9	216 025	31 606	68 315	124 575	240 193	440 640
Ensemble	57 953	100,0	4 199,3	100,0	72 460	17 717	33 208	56 793	87 604	132 020
Age inconnu	66	0,1	3,4	0,1
Moins de 30 ans	9 052	15,6	360,8	8,6	39 857	5 434	16 740	38 910	55 258	73 066
30 à 39 ans	10 925	18,9	846,9	20,2	77 519	23 431	44 463	64 960	94 544	136 534
40 à 49 ans	10 134	17,5	914,2	21,8	90 211	24 900	48 964	73 150	109 246	159 209
50 à 59 ans	8 568	14,8	775,8	18,5	90 547	21 011	43 943	71 664	108 375	164 058
60 ans et plus	19 208	33,1	1 298,2	30,9	67 588	20 304	28 584	48 758	77 720	119 167

¹ Voir encadré en page 19.² Contribuables de 21 ans et plus, sans les contribuables ayant un revenu nul et les taxés d'office dont le revenu ne peut être réparti.³ Voir « Univers de référence et définitions » en page 4.



© STATISTIQUE VAUD (SCRIS)

RUE DE LA PAIX 6
1014 LAUSANNE
TÉL. 021 316 29 99
FAX 021 316 29 50
WWW.SCRIS-LAUSANNE.VD.CH

CONTRIBUABLES ET REVENU SELON LE TYPE DE MÉNAGE FISCAL¹, LAUSANNE, 2006

Types de ménage fiscaux	Contribuables ²		Revenu		Indicateurs de dispersion du revenu (en francs) ¹					
	Effectif	En %	Montant en millions de francs	En %	Moyenne en francs	P10	P25	P50 (médiane)	P75	P90
Personnes seules	35 994	62,1	1 883,3	44,8	52 323	14 400	25 141	45 040	65 507	91 179
Actifs	21 320	36,8	1 232,2	29,3	57 797	13 738	33 548	52 912	72 111	98 789
âge inconnu	14	0,0	0,6	0,0
moins de 40 ans	13 224	22,8	654,7	15,6	49 505	9 771	27 026	47 819	64 008	85 231
40 à 59 ans	6 827	11,8	485,2	11,6	71 078	26 674	44 278	63 116	84 886	116 206
60 ans et plus	1 255	2,2	91,7	2,2	73 084	26 047	42 571	60 126	83 637	116 394
Inactifs	14 674	25,3	651,1	15,5	44 371	14 953	21 264	31 929	52 046	75 709
âge inconnu	20	0,0	0,5	0,0
moins de 40 ans	1 113	1,9	24,4	0,6	21 880	51	4 730	17 197	22 179	38 026
40 à 59 ans	1 880	3,2	71,8	1,7	38 187	10 065	17 196	22 500	41 712	65 396
60 ans et plus	11 661	20,1	554,4	13,2	47 546	17 844	24 205	35 688	54 991	78 833
Couples mariés	18 149	31,3	2 066,3	49,2	113 850	42 824	64 225	91 867	129 794	190 869
Actifs	12 626	21,8	1 538,3	36,6	121 838	51 401	72 414	101 022	140 420	202 366
Sans enfant	4 861	8,4	557,9	13,3	114 762	45 189	67 357	96 364	133 103	189 189
âge inconnu	14	0,0	0,6	0,0
moins de 40 ans	1 498	2,6	146,2	3,5	97 597	35 265	56 316	85 945	122 082	166 056
40 à 59 ans	2 235	3,9	266,8	6,4	119 363	51 719	72 398	100 560	135 119	195 676
60 ans et plus	1 114	1,9	144,3	3,4	129 531	51 984	71 492	101 379	143 090	216 702
Avec enfant(s)	7 765	13,4	980,5	23,3	126 268	55 470	75 861	103 841	145 410	209 981
âge inconnu	4	0,0	0,2	0,0
moins de 40 ans	2 695	4,7	301,9	7,2	112 031	52 534	70 338	95 650	127 207	177 830
40 à 59 ans	4 850	8,4	644,4	15,3	132 871	57 755	79 700	108 824	152 952	226 946
60 ans et plus	216	0,4	33,9	0,8	156 912	63 524	80 277	130 594	188 900	281 451
Inactifs	5 523	9,5	527,9	12,6	95 587	35 449	48 613	72 590	101 145	152 490
Sans enfant	5 047	8,7	471,2	11,2	93 358	37 100	49 488	73 216	99 949	147 697
âge inconnu	4	0,0	0,2	0,0
moins de 40 ans	36	0,1	1,4	0,0	39 963	7 288	18 066	26 784	46 392	79 791
40 à 59 ans	275	0,5	23,9	0,6	86 912	17 640	31 650	62 078	95 175	194 392
60 ans et plus	4 732	8,2	445,6	10,6	94 166	38 712	50 954	73 969	100 543	146 349
Avec enfant(s)	476	0,8	56,8	1,4	119 224	15 489	36 726	63 530	120 202	231 439
âge inconnu	3	0,0	0,7	0,0
moins de 40 ans	57	0,1	4,5	0,1	78 936	5 820	23 954	35 784	67 208	150 633
40 à 59 ans	289	0,5	32,1	0,8	111 172	15 024	37 872	60 143	107 281	218 812
60 ans et plus	127	0,2	19,4	0,5	152 673	29 131	53 933	102 515	150 854	250 471
Familles monoparentales	3 810	6,6	249,7	5,9	65 546	21 727	41 055	58 381	79 060	107 907
Actifs	3 046	5,3	208,5	5,0	68 436	30 653	45 342	61 772	81 634	107 914
âge inconnu	5	0,0	0,3	0,0
moins de 40 ans	1 152	2,0	66,3	1,6	57 511	23 506	40 019	53 160	69 535	86 247
40 à 59 ans	1 833	3,2	136,6	3,3	74 543	37 205	50 610	66 449	88 283	116 555
60 ans et plus	56	0,1	5,3	0,1	94 790	32 143	56 725	76 243	105 713	152 178
Inactifs	764	1,3	41,3	1,0	54 023	7 662	19 087	39 302	66 767	105 405
âge inconnu	2	0,0	0,2	0,0
moins de 40 ans	202	0,3	8,4	0,2	41 339	3 300	9 240	28 267	50 681	83 199
40 à 59 ans	513	0,9	29,1	0,7	56 726	9 120	22 446	42 426	69 465	114 995
60 ans et plus	47	0,1	3,6	0,1	76 516	16 932	34 434	56 931	87 239	129 854
Ensemble	57 953	100,0	4 199,3	100,0	72 460	17 717	33 208	56 793	87 604	132 020

¹ Voir « Univers de référence et définitions » en page 4.² Contribuables de 21 ans et plus, sans les contribuables ayant un revenu nul et les taxés d'office dont le revenu ne peut être réparti.